

COMPTE ADMINISTRATIF 2023



© Collection Musée de Morlaix

Conseil municipal du 27 juin 2024

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	2
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	2
1.2 FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :	4
1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	18
1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :	19
1.3 INVESTISSEMENT	20
1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :	20
1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	26
1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :	27
1.4 SITUATION FINANCIERE	28
1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :	28
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :	31
1.4.3 SOLVABILITE :	33
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX.....	34
2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE).....	34
2.1.1 FONCTIONNEMENT :	34
2.1.2 INVESTISSEMENT :	36
2.2 CUISINE CENTRALE.....	37
2.2.1 FONCTIONNEMENT :	37
2.2.2 INVESTISSEMENT :	40
2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :	41
2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS.....	42
2.3.1 FONCTIONNEMENT :	42
2.3.2 INVESTISSEMENT :	44
2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	45
2.5 LOTISSEMENT	46
3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :.....	47

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi N°102 du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Morlaix. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France. Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+ 5,2 %). En 2023, ce sont surtout les prix des produits alimentaires qui ont contribué à cette inflation élevée.

Conséquence de l'inflation : des dépenses réelles de fonctionnement en forte augmentation en 2023, au même rythme que l'inflation (+ 4.9 %).

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville augmente de + 8.3 % avec notamment les produits des services et du domaine qui augmentent de + 3.8 %. Les impôts et taxes perçus progressent de + 8.6 %, en très grande partie grâce à la revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 %), soit une forte augmentation des produits fiscaux (+ 950 571 €).

L'épargne brute dégagée en section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette. La capacité d'autofinancement (épargne nette) est en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 602 102 €).

La Ville a réalisé 6.19 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2023 aidé par l'encaissement de subventions (1.79 millions d'euros). La dette pèse sur le budget et les échéances de remboursement du capital sont élevées (1.49 millions d'euros).

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Pour l'exercice 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 34 669 872 €. En 2022, ce total était de 32 767 003 € soit une augmentation des dépenses de + 1 902 870 € (+ 5.8 %). Le total des recettes est de 34 701 476 € en 2023 contre 34 001 794 € en 2022 soit une croissance des recettes de + 699 682 (+ 2.1 %), ce qui permet de dégager un solde global de clôture de **31 604 €**.

EQUILIBRE GENERAL CA 2023

	DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	014 ATTENUATION DE PRODUITS	52 749 €	013 ATTENUATION DE CHARGES
			- Remboursement sur rémunération du personnel + titres-restaurant
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 519 279 €	461 077 €
	Fluides, achats, contrats de maintenance...		70 PRODUITS DU DOMAINE
	012 CHARGES DE PERSONNEL	13 392 392 €	- Tarifications + remboursements budgets annexes
	Réalisé 2022 = 13 064 000 € + 194 148 € (GVT) + 134 244 € (hausse des cotisations) = 13 392 392 € (réalisé 2023)		3 474 572 €
	65 AUTRES CHARGES COURANTES	3 607 744 €	73 IMPOTS ET TAXES
	Indemnités d'élus, participation PPE, CCAS subventions associations...		16 264 105 €
	66 CHARGES FINANCIERES	286 750 € Intérêts	- Augmentation des contributions directes (+950 571 €) - Stabilité de la DSC - Baisse des droits de place (- 17 269 €) - Augmentation de la taxe sur l'électricité (+ 110 969 €) - Augmentation de la TLPE (+ 757 €) - Baisse des droits de mutation (- 81 008 €)
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	784 720 € (Cuisine, Langolvas, etc.)	74 DOTATIONS, PARTICIPATIONS
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 289 581 €	4 912 126 €	
AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE	1 416 017 €	- Baisse de la dotation forfaitaire (- 13 605 €) - Augmentation de la DSR bourg centre (+ 17 662 €) - Augmentation de la DSU (+ 18 253 €) - Baisse de la DNP (- 10 799 €)	
TOTAL	26 349 232 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
		443 314 €	
		Loyers Théâtre et divers bâtiments	
		76 PRODUITS FINANCIERS	
		1 559 € (Intérêts emprunt PPE)	
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
		617 576 €	
		042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
		174 904 € (dont travaux en régie)	
		TOTAL	
		26 349 232 €	
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		991 901 €	
		DF = 24 933 215 €	
		RF = 27 341 133 €	
		Solde RF - DF = 2 407 918 €	
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	16 REMBOURSEMENT DU CAPITAL	2 130 215 €	AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE
	(1 486 635 € d'emprunt + 643 580 € d'emprunt revolving)		1 416 017 €
	20,21,23 EQUIPEMENT	6 193 769 €	RESSOURCES PROPRES
	Dont : Fonds de concours = 297 135 € (AC, participations, etc.) Etudes, logiciels = 353 216 € Matériels = 535 884 € Travaux = (21) 3 192 337 € + (23) 1 815 196 € = 6 193 769 €		28 1 043 183 € (amortissements)
	040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	174 904 €	CESSIONS
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	346 862 €	775 246 398 €
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	21 822 €	10222 FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT
	001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	868 085 €	10226 1 159 450 €
	27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 €	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT
	TOTAL	9 736 657 €	1 787 318 €
			20 + 21 + 23 AUTRES RESSOURCES
			231 €
			16 EMPRUNT
			1 643 580 €
			(1 000 000 € d'emprunt + 643 580 € d'emprunt revolving)
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
		346 862 €	
		45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
		0 €	
		27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
		22 346 €	
		1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 CAPITALISE	
		1 110 976 €	
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		991 901 €	
		TOTAL	
		9 768 261 €	
		Solde RI - DI = 2 376 314 €	

*DI = 9 736 657 €

RI* = 7 360 343 €

1.2 FONCTIONNEMENT

1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :

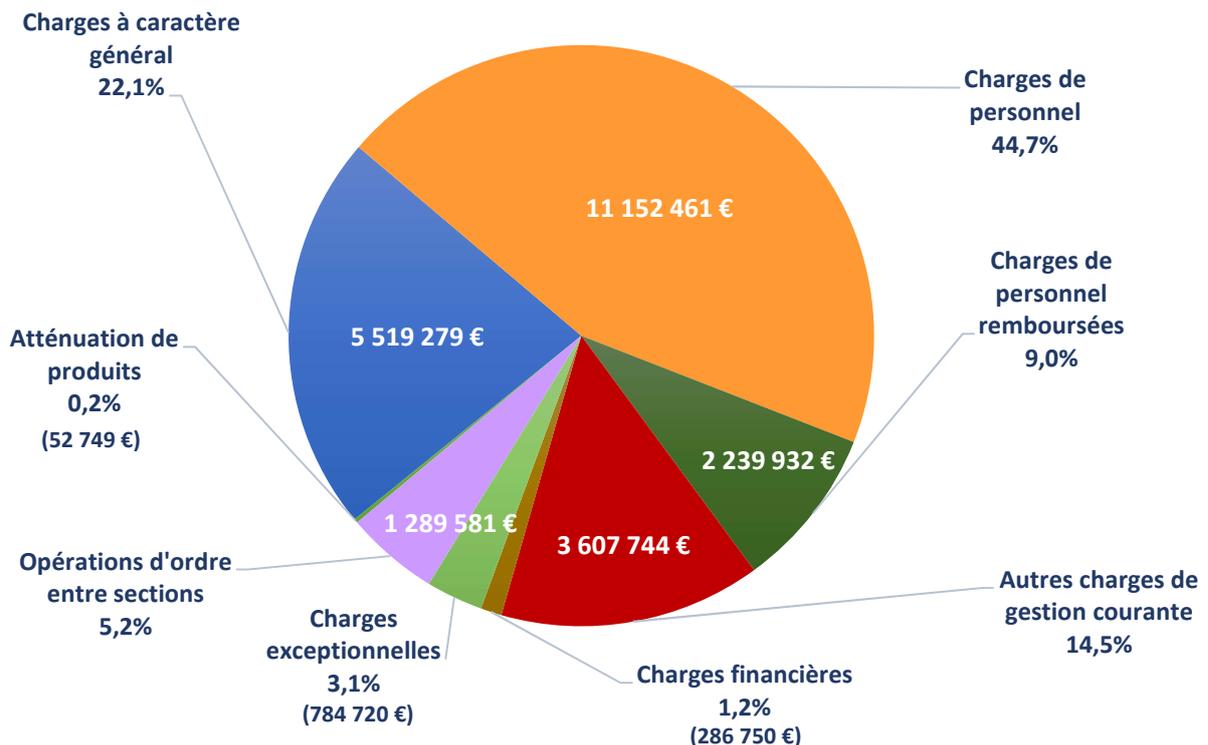
➤ DEPENSES :

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 933 215 €. Elles sont en hausse de + 1 282 705 € (+ 5.4 %) par rapport à 2022. En 2023, les dépenses énergétiques et les contrats de prestations de services sont les principales causes d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et cessions) augmentent de + 4.9 % par rapport à l'année dernière. **En 2023, ces dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 97.2 %.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2022	CA 2023	Evol /CA 2022
014	Atténuation de produits	0,2%	34 833	52 749	51,4%
011	Charges à caractère général	22,1%	4 904 820	5 519 279	12,5%
012	Charges de personnel	44,7%	10 937 905	11 152 461	2,0%
012	Charges de personnel remboursées	9,0%	2 126 095	2 239 932	5,4%
65	Autres charges de gestion courante	14,5%	3 850 251	3 607 744	-6,3%
66	Charges financières	1,2%	273 160	286 750	5,0%
67	Charges exceptionnelles	3,1%	412 783	784 720	90,1%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		94,8%	22 539 847	23 643 635	4,9%
042	Opérations d'ordre entre sections	5,2%	1 110 663	1 289 581	16,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		100%	23 650 510	24 933 215	5,4%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** : Le chapitre 011 augmente (+ 12.9 %) pour atteindre 5 519 279 €. Les charges à caractère général augmentent de + 614 459 € entre 2022 et 2023.

Les principales évolutions 2022-2023 concernent :

- **Les combustibles et carburants** enregistrent cette année une baisse du coût de – 12.8 % (– 24 721 €) par rapport à 2022.
- **Les dépenses d'électricité** augmentent de + 37.8 % (+ 228 304 €) entre 2022 et 2023. Pour le **gaz**, on constate une augmentation de + 27.6 % (+ 157 889 €).

Les dépenses de gaz n'ont pas pu être imputées en totalité sur l'exercice 2022. En effet, elles sont parvenues trop tardivement pour être comptabilisées sur le compte administratif 2022. Ainsi, un peu plus de 116 000 € sont inscrits sur l'exercice 2023 mais correspondent à une consommation 2022.

- **L'achat de fournitures d'entretien** augmente de + 68.3 % (+ 11 611 €) entre 2022 et 2023 et l'achat de fournitures de petit équipement diminue de – 16.4 % (– 51 889 €).
- **L'achat de livres, disques, etc. pour les bibliothèques** baisse de – 32.0 % (– 19 662 €) entre 2022 et 2023.
- **Les contrats de prestations de service** progressent de + 38.1 % (+ 224 067 €) entre 2022 et 2023. Ce compte regroupe la facturation des dépôts en déchetterie par Morlaix Communauté, l'enlèvement et le traitement des déchets de balayage mécanique, les contrôles (analyses légionnelles, équipements sportifs, etc.) et prestations diverses (dératisation, réparations, dépannages, etc.), la mission d'accompagnement pour la TLPE, mission d'audit sur la taxe sur les friches commerciales, les illuminations de Noël, etc.

Les animations culturelles (le festival Les Rues en Scène, la fête de la musique, la fête bretonne, la fête de la science, le Morlaix Arts Tour, les animations de Noël, etc.) enregistre, en 2023, une baisse de – 4 548 € pour atteindre 133 661 €. Les dépenses en animations (goûter des seniors, Noël, etc.) augmentent de + 17 367 €.

Les dépenses enregistrées au service urbanisme ont augmenté de + 155 378 € avec le reversement à Morlaix Communauté du service d'autorisation des droits du sol et la convention de mise en place des services communs.

Les dépenses d'entretien et location de vêtement ont progressé de + 21 685 €. L'entretien des espaces verts a augmenté de + 4 557 €.

Les dépenses informatiques ont augmenté de + 25 932 € en 2023 avec la résolution de la cyberattaque subie par la Ville en octobre, et l'intervention de techniciens extérieurs.

- **Les dépenses d'entretien de voirie** augmentent de + 41.0 % (+ 5 250 €). En 2023 les dépenses d'entretien de réseaux baissent de – 99.3 % (– 37 429 €). L'entretien du matériel roulant enregistre une baisse de – 41.7 % (– 26 368 €).
- **Les frais de maintenance** restent stables par rapport au compte administratif 2022 avec des dépenses qui s'élèvent à 355 585 €. De nombreux contrats sont imputés sur cette nature : entretien et vérification des VMC, maintenance campanologie (protection contre la foudre des églises), contrôle des moyens de lutte contre l'incendie, vérification des installations électriques et de la détection de gaz, vérification annuelle des extincteurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie, maintenance des systèmes de sécurité (télésurveillance), maintenance des ascenseurs, portes, portails et des appareils de lavage, maintenance informatique, téléphonique et réseau, maintenance des logiciels (enseignement, finances, site internet, etc.) et des licences, entretien des copieurs, etc.

- **Les frais d'études et recherche** augmentent de + 32 013 € pour atteindre 62 785 € en 2023 avec notamment le solde du diagnostic territorial établi par Don Bosco, l'étude pour le renouvellement du parc automobile, l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le marché du mobilier urbain et l'étude réalisée par le Centre de Gestion sur l'accompagnement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux, etc.
- **Les dépenses de « fêtes et cérémonies »** augmentent de + 35.3 % (+ 10 182 €) entre 2022 et 2023.
- **Les dépenses de « voyages et déplacements, missions et réceptions »** diminuent de – 17.4 % (– 8 875 €) en 2023.
- **Les frais de télécommunication** baissent de – 14.1 % (– 21 169 €) en 2023.
- **Le paiement de prestations aux budgets annexes et régies municipales** progressent de + 19.7 % (+ 75 150 €). Il s'agit de la prise en charge par la Ville de Morlaix des repas pour les écoles publiques (433 282 €) ainsi que la participation au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (22 988 €).

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : Elles s'élèvent à 13 392 392 € soit une augmentation de + 2.5 % (+ 328 392 €) par rapport au précédent exercice. Ces dépenses constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville (53.7 %).

Lorsque l'on exclut les charges de personnel remboursées par les budgets annexes (Cuisine centrale, Pôle Petite Enfance et Langolvas), ce chapitre représente 44.7 % (contre 46.2 % en 2022) des dépenses de fonctionnement en 2023.

Cette évolution de la masse salariale est le résultat de plusieurs effets qui se cumulent :

Pour le glissement vieillesse technicité (GVT), on constate une variation de + 194 148 € par rapport à 2022 :

- Autre personnel extérieur (personnel CDG, intérim, formation CAP, etc.) : – 1 664 €
- Rémunération principale : + 115 858 €
- NBI, SFT et indemnité de résidence : – 3 311 €
- Autres indemnités : – 20 853 €
- Rémunération non titulaires : + 101 408 €
- Apprentis : + 15 032 €
- Autres charges sociales diverses (CNAS, titres-restaurant) : – 12 324 €

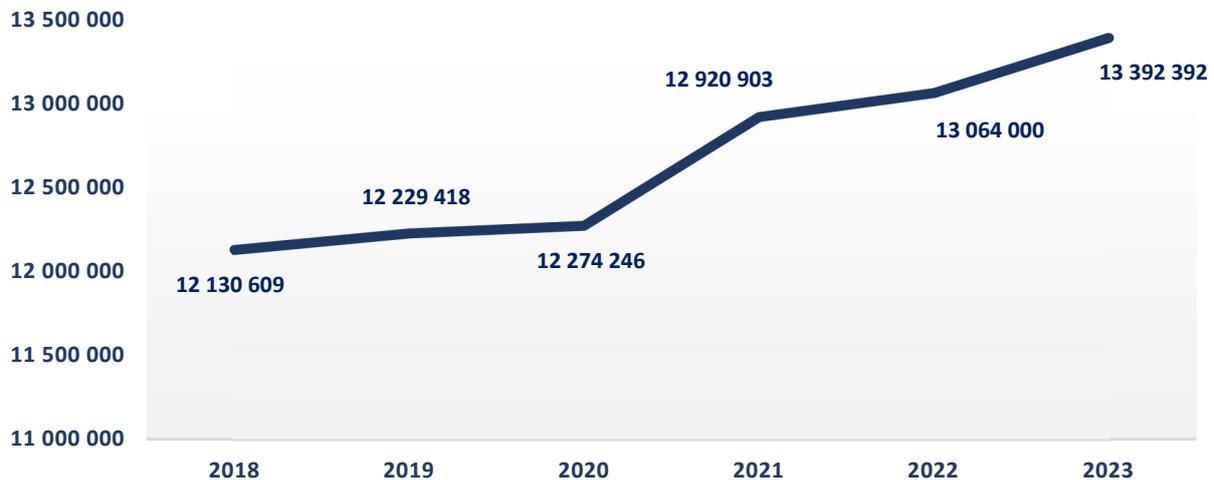
Pour les cotisations sociales, l'augmentation est de + 134 244 € par rapport à 2022 :

- Cotisation transport : + 2 193 €
- Cotisation au FNAL : + 1 377 €
- Cotisation au CDG29 : + 10 373 €
- Cotisation retraite : + 49 378 €
- Cotisation Assedic : + 4 649 €
- Cotisation assurance du personnel : + 5 176 €
- Cotisation Urssaf : + 58 959 €
- Autres charges (médecine, organismes sociaux) : + 2 139 €

La masse salariale a progressé faiblement en 2023 et ce, malgré l'augmentation du point d'indice de + 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, d'une augmentation de 8 points de l'indice minimum de traitement et de deux augmentations du SMIC.

Les dépenses de personnel ont été contenues en raison, notamment, d'un retour des effets d'avant COVID (au sein des services enfance, restauration scolaire), des délais de recrutement et de l'optimisation des emplois et des compétences, notamment par le redéploiement d'agents bénéficiaires de reclassement.

Evolution des charges de personnel sur les 6 dernières années :



✓ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : Il s'agit principalement des subventions versées aux associations et aux budgets annexes (Pôle Petite Enfance, CCAS, DRE). Ce chapitre budgétaire diminue de - 6.3 % (- 242 507 €) et s'élève à 3 607 744 €. On constate que :

- La subvention d'équilibre du Pôle Petite Enfance baisse de - 150 000 € par rapport à l'année 2022 (- 18.8 %) et s'élève à 800 000 €.
- En 2023, aucune subvention d'équilibre n'a été versée au budget annexe du Centre de Santé Municipal (contre 30 000 € en 2022).
- Les indemnités versées aux élus et les frais de formation progressent respectivement de + 1.9 % (+ 3 833 €) et de + 156.8 % (+ 1 184 €), les frais de missions baissent de - 29.8 % (- 1 014 €).
- Le forfait de participation aux écoles privées progresse de + 13.3 % et atteint 337 831 € en 2023 (soit + 39 704 €).
- La participation initiale de la Ville au CCAS est supérieure à celle versée en 2022 de + 43.1 % (soit + 233 000 €) et atteint 773 000 €. Le DRE reste stable à 50 000 €.

Mais, une subvention complémentaire de 70 000 € (contre 226 600 € en 2022) a été versée en fin d'année afin de faire face aux difficultés financières rencontrées par le Foyer des Jeunes Travailleurs (augmentation du prix de l'électricité, du gaz, de la location du bâtiment et de la masse salariale).

- Les subventions aux associations atteignent 1 307 443 € avec une diminution de ~~12.7 %~~ par rapport au compte administratif 2022 (- 189 930 €) :
 - Les subventions versées aux associations culturelles baissent de - 4.2 % (- 32 475 €) pour atteindre 750 025 € en 2023 avec notamment la subvention accordée au Théâtre de Morlaix qui baisse de - 26 100 € pour atteindre 605 900 €. Les autres subventions sont attribuées à l'association WART avec 43 223 € (- 2 275 €), 26 000 € pour les Moyens du Bord (- 2 000 €), 14 250 € pour le cinéma La Salamandre (- 750 €), 14 250 € pour l'Espace des Sciences (- 750 €), 9 000 € pour le centre d'initiation des arts du Patio, 7 600 € pour le Théâtre de l'Entresort et pour celui de la Corniche (- 400 €), etc.
 - Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine des sports s'élèvent à 84 447 €. En 2023, on constate une baisse de - 19.5 % (- 20 484 €). Le nombre de dossiers présentés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) est en nette diminution. Ainsi, la subvention passe de 24 635 € en 2022 à 8 523 € en 2023.
 - Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre des interventions sociales et la santé baissent de - 24.5 % (- 86 882 €) pour atteindre 268 168 €. Une subvention de 50 000 € (contre 136 000 € en 2022) a été versée à la Maison des Jeunes et de la Culture. On trouve également les subventions accordées à la MAJ pour 97 850 € (- 350 €) et au centre de loisirs La Récré pour 55 000 € (- 2 550 €) ; celle versée à l'association COALLIA est stable et s'élève à 35 000 €. Une somme de 10 000 € a été versée à diverses associations dans le cadre du contrat de veille active (Carré d'As, Courte Echelle, la Récré, MJC, MAJ, etc.).
 - Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre du soutien familial diminuent de - 3.7 % (- 5 200 €) avec un montant de 137 000 €. La subvention versée au centre social Carré d'As diminue et s'élève à 76 000 € (- 4 000 €). Celle octroyée à l'ORPAM est de 47 500 € (- 2 500 €) et enfin, 13 500 € ont été versés à l'association La Courte Echelle (+ 1 300 €).
 - Le Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) baisse de - 25.5 % (- 12 415 €) pour atteindre 36 350 €. Le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales (FMC) n'a pas été utilisé en 2023. Enfin, le Fonds d'Aide pour les Murs de Soutènement (FAMS) versé en 2023 est de 1 938 €.
 - Le Pass Commerce 2023 s'élève à 8 155 €. Ce dispositif a été mis en place par la Région Bretagne pour dynamiser l'activité économique dans les communes rurales, aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service dans les centres des bourgs et des villes.

Dans un souci d'équilibre et de cohérence territoriale, Morlaix Communauté, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, Haut-Léon Communauté, et la Ville de Morlaix se sont associées à la région pour proposer un dispositif harmonisé à l'échelle du territoire du Pays de Morlaix.

Le financement est assuré, à Morlaix, à 50 % par le regroupement de communes, 30 % par la région et 20 % par la Ville. Ce Pass permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière plafonnée à 7 500 € pour améliorer leur outil de travail, à l'exclusion des travaux de construction, de gros œuvres ou d'honoraires de maîtrise d'œuvre.
- ✓ **Chapitre 66 : Charges financières** : les intérêts des emprunts et dettes progressent de + 5.0 % (+ 13 590 €) pour atteindre 286 750 en 2023 €.
- ✓ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles** : elles augmentent en 2023 de + 90.1 % (+ 371 937 €) pour atteindre 784 720 €. Ces charges comprennent essentiellement les subventions d'équilibre versées à des budgets annexes. Ainsi, la subvention d'équilibre de la Cuisine Centrale passe de 185 021 € en 2022 à 424 000 € en 2022 (+ 238 979 €) et celle de Langolvas de 90 000 € à 164 776 € (+ 74 776 €).

Ces fortes augmentations sont dues, essentiellement, à la hausse du coût de l'énergie en 2023.

En 2023, une subvention d'équilibre de 41 384 € a été versée sur le budget annexe du lotissement de l'Orée du Bois. En effet, tous les lots sont maintenant vendus. Seuls des travaux de voirie sont prévus sur ce lotissement.

Ce chapitre comprend également les régularisations de charges constatées d'avance, les annulations de titres sur exercices antérieurs, le paiement d'intérêts moratoires, le remboursement de franchise, etc.

✓ **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre** : il y a deux catégories d'écritures d'ordre. La première participe à l'autofinancement (amortissements comptes 68/28 et virement à la section d'investissement des comptes 021 et 023). La seconde catégorie regroupe des écritures ponctuelles et variables en montant, le plus souvent des provisions ou des cessions.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement). Ce sont des mouvements uniquement comptables. Elles permettent de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Ces opérations sont globalement neutres puisqu'elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Ce chapitre a progressé de + 16.1 % en 2023, ce qui représente une hausse de + 178 918 € par rapport au précédent exercice. Les cessions sont passées de 59 042 € en 2022 à 339 702 € en 2023 (maisons rue Kerscoff, rue du Général le Flo, matériel divers et véhicules).

Les dotations aux amortissements ont baissé de – 10.7 % (– 101 743 €). L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Il constitue une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

En raison de la crise sanitaire et suite à l'étalement des charges s'y rapportant, une dotation de 103 218 € a été inscrite en 2020, 2021, 2022 et 2023. Cette même somme figurera également sur l'exercice 2024.

La circulaire du 24 août 2020 a permis un assouplissement de la procédure existante d'étalement de charges, et la création d'une annexe spécifique « covid » destinée à identifier les dépenses réalisées par les collectivités en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, ces dépenses (masques, gants, gels, produits d'entretien, nettoyage des locaux, poubelles, plexiglass) ont été regroupées dans une annexe spécifique.

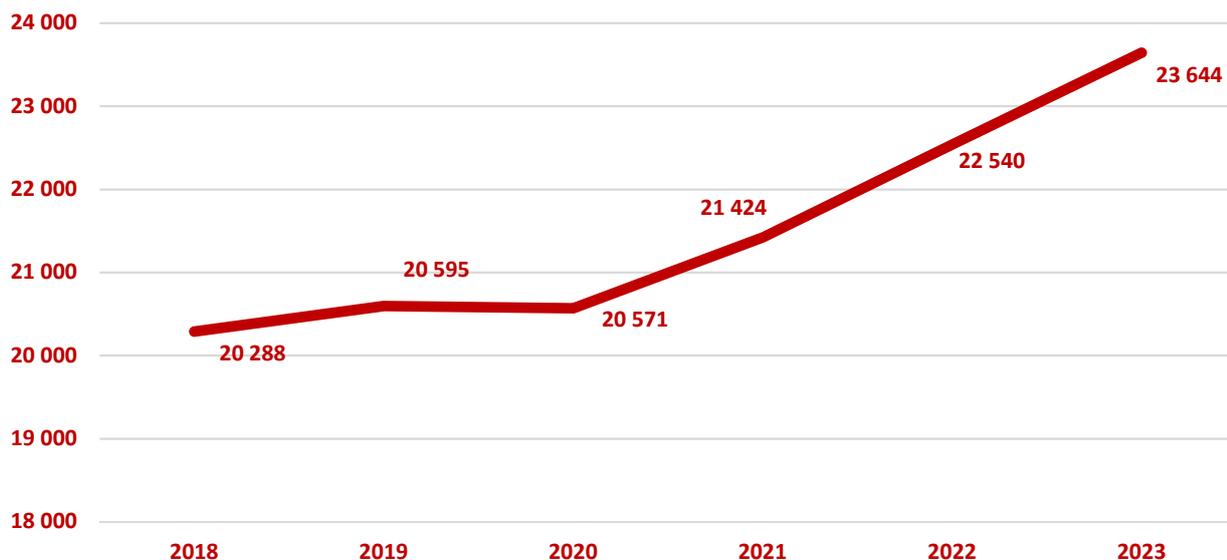
Le mécanisme d'étalement de charges a permis de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices : la Ville de Morlaix avait donc décidé d'étaler la somme de 516 091 € sur 5 ans.

✓ **Chapitre 014 : Atténuation de produits** : ce chapitre enregistre une augmentation de + 51.4 % (+ 17 916 €) pour atteindre 52 749 €.

Il correspond au dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (950 €), au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (16 366 €) et au reversement partiel de la taxe foncière à Morlaix Communauté sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques (31 814 €).

En 2023, la Ville de Morlaix est contributrice au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 3 619 €.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)



En section de fonctionnement, l'exécution des crédits comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres émis au cours de l'exercice : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

➤ RECETTES :

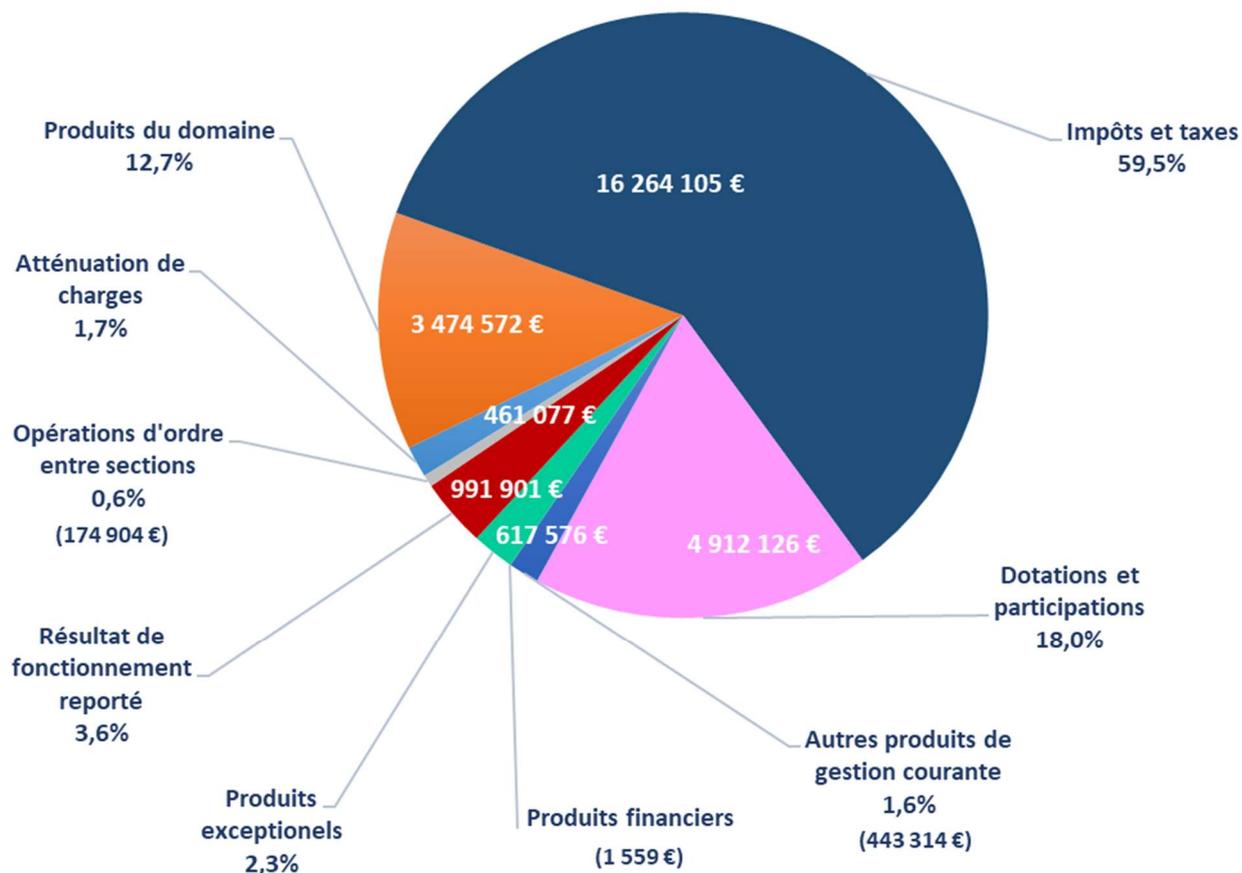
Les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2023 représentent 27 341 133 €. Elles sont en augmentation de + 6.2 % (+ 1 587 747 €) par rapport au précédent exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, plus-values de cessions et excédent de fonctionnement reporté) augmentent de + 8.3 % (+ 2 009 585 €) par rapport à l'année dernière.

En 2023, ces recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à 97.5 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2022	CA 2023	Evol /CA 2022
013	Atténuation de charges	1,7%	358 285	461 077	28,7%
70	Produits du domaine	12,7%	3 346 107	3 474 572	3,8%
73	Impôts et taxes	59,5%	14 980 840	16 264 105	8,6%
74	Dotations et participations	18,0%	5 009 567	4 912 126	-1,9%
75	Autres produits de gestion courante	1,6%	363 335	443 314	22,0%
76	Produits financiers	0,0%	2 263	1 559	-31,1%
77	Produits exceptionnels	2,3%	104 346	617 576	491,9%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		95,7%	24 164 743	26 174 328	8,3%
002	Résultat de fonctionnement reporté	3,6%	1 398 639	991 901	-29,1%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,6%	190 005	174 904	-7,9%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100%	25 753 387	27 341 133	6,2%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Les produits du domaine et de gestion courante** progressent de + 3.8 % (+ 128 465 €) pour atteindre 3 474 572 €.

Il s'agit pour l'essentiel des remboursements de salaires par les budgets annexes (PPE, Cuisine Centrale et Langolvas) et des produits issus de la tarification de prestations assurées par la Ville (restauration scolaire, garderie, bibliothèques, entrées musée, piscine, etc.).

Les évolutions varient selon les services, avec, notamment :

- Le service État-civil : les concessions dans les cimetières progressent de + 149.9 % (+ 45 005 €).
- Les redevances de stationnement ont baissé de - 16.0 % (- 46 523 €) pour atteindre 244 966 € en 2023. Le Forfait Post-Stationnement (FPS) s'élève à 16 390 € (+ 19.2 % par rapport à l'année 2022 soit une hausse de + 2 636 €).
- La Maison à Pondalez : - 1.8 % (- 441 €) pour les entrées et - 4.2 % (- 375 €) pour les ventes en boutiques.
- La piscine de la Boissière : les entrées publiques ont augmenté de + 6.6 % (+ 2 921 €) par rapport à l'année 2022 et s'élèvent à 47 005 €.
- Les bibliothèques : les entrées ont augmenté de + 25.2 % (+ 1 973 €) et s'élèvent à 9 804 € en 2023.

- Les services scolaires : la facturation des repas augmente de + 1.2 % (+ 3 999 €) pour atteindre 337 043 € et celle de la garderie de + 1.1 % (+ 780 €) pour atteindre 68 866 €.
- Les remboursements du personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, de Langolvas et du Pôle Petite Enfance progressent de + 5.4 % (+ 113 836 €) et représentent 2 239 932 € sur cet exercice.
- En 2023, les remboursements des frais d'entretien des espaces publics du Pôle d'Echange Multimodal (gare), des ZAE (transférées) et de l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour Morlaix Communauté s'élèvent à 245 238 €.

✓ **Chapitre 73 : Le produit des impôts et taxes** enregistre une hausse de + 8.6 % (+ 1 283 266 €) en 2023 pour atteindre 16 264 105 €.

La fiscalité locale est la principale recette de la Ville (46.4 %). Le montant des contributions directes atteint 12 697 635 € en 2023 soit une hausse de + 11.1 % (+ 1 265 600 €).

Depuis 2021, les compensations pour exonérations de taxe d'habitation, auparavant comptabilisées en dotations (chapitre 74), sont maintenant intégrées au produit des impôts et taxes (chapitre 73).

Les impôts locaux que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties ont subi une profonde réforme. En effet, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la mise en place d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2021.

Cette réforme de la fiscalité locale a engendré une extinction en totalité de la taxe d'habitation en 2023 sauf sur les résidences secondaires.

En 2023, la fiscalité directe des ménages est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti et de foncier non bâti**. Néanmoins, la collectivité a bénéficié d'une **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 7.1 %**.

Décidée lors de l'examen du projet de loi de finances au parlement, cette augmentation de + 7.1 % des bases fiscales concernent plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc.). Elle est calculée, depuis 2018, à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre 2021 et 2022.

En 2023, le coefficient compensateur (CoCo) compensant la suppression de la taxe d'habitation progresse de + 6.0 % (+ 78 392 €).

Taux d'imposition communaux

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux TH *	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	25,66%	25,40%	25,15%	41,12%	41,12%	41,12%
Taux FNB	72,22%	72,22%	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les résidences secondaires.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Produits fiscaux

	2022	2023	variation de produit en %	effet produit en montant
Produit TH	574 749	788 561	37,2%	213 812
Produit FB	10 720 075	11 440 630	6,7%	720 555
Produit FNB	130 089	146 293	12,5%	16 204
Total	11 424 913	12 375 484	8,3%	950 571 €
+ rôles supp.	7 122 €	322 151 €		315 029 €
Total 73111/7318	11 432 035 €	12 697 635 €		1 265 600 €

Les rôles supplémentaires ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

- L'Attribution de Compensation (AC) progresse légèrement (+ 23 766 €) pour atteindre 1 777 961 €. Il s'agit d'un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Elle a pour fonction la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Une fois fixées, les attributions de compensation sont figées jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres.

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est encore stable et reste au même niveau depuis l'année 2017 à 332 023 €.

- Un montant de 162 460 € a été reversé à la Ville en 2023 au titre du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) contre 184 026 € en 2022.

- Les autres impôts et taxes sont principalement composés par :

- Les droits de place avec l'occupation du domaine public, le marché hebdomadaire, les terrasses et la foire haute : - 13.3 % (- 17 269 €)
- La mise à disposition d'un terrain pour les Citoyens Français Itinérants : + 1 660 €
- La taxe sur l'électricité : + 33.0 % (+ 110 969 €)
- La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : + 0.8 % (+ 757 €)
- Les droits de mutation : - 11.3 % (- 81 008 €). Ce sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autres impôts et taxes	1 347 141	1 006 522	919 321	1 171 970	1 276 702	1 291 812
Droits de place	108 600	109 038	53 795	66 660	129 684	112 415
Droits de stationnement	324 348					
Mise à disposition d'un terrain pour les CFI			2 400	3 300	820	2 480
Taxe sur l'électricité	345 783	333 459	318 213	341 930	336 450	447 419
Taxe locale sur la publicité extérieure	98 796	103 763	80 019	80 548	95 980	96 737
Droits de mutation	469 613	460 263	464 893	679 532	713 768	632 760
Variation en %	8,0%	-25,3%	-8,7%	27,5%	8,9%	1,2%

✓ **Chapitre 74 : Les dotations et participations** baissent de -1.9% ($-97\,411\text{ €}$), par rapport au compte administratif de 2022 et s'élèvent à $4\,912\,126\text{ €}$ dont $3\,955\,472\text{ €}$ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

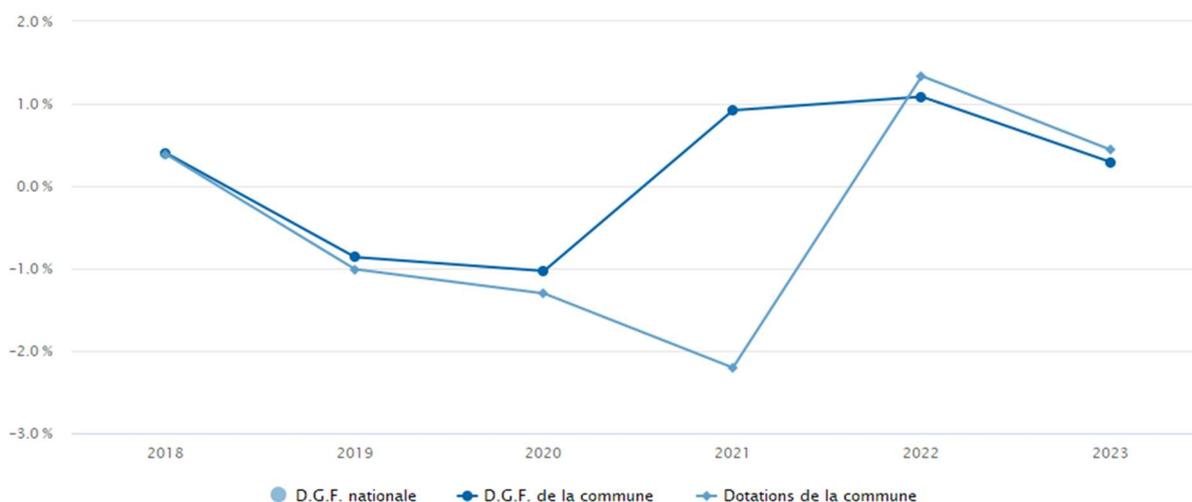
L'évolution de la DGF est contrastée en fonction des dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF) diminue de -0.5% par rapport à 2022 ($-13\,605\text{ €}$).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de $+2.7\%$ ($+18\,253\text{ €}$).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de $+4.5\%$ ($+17\,662\text{ €}$).
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) baisse de -4.8% ($-10\,799\text{ €}$).

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de $+0.3\%$ ($+11\,511\text{ €}$) en 2023 pour atteindre $3\,955\,472\text{ €}$.

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022/2023
Dotation forfaitaire	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988	-0,5%
dont Dotation de base	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	2 644 593	-0,3%
dont Dotation superficière	-916	-14 743	-42 988	22 135	12 398	-13 605	-209,7%
dont Dotation de compensation	-27 955	-30 322	-24 256	-28 520	-19 726		-100,0%
dont Contribution redressement	-630						
+ Dotation aménagement	1 169 656	1 180 738	1 207 726	1 249 693	1 299 368	1 324 484	1,9%
dont DSUCS	598 319	619 582	640 297	660 392	681 691	699 944	2,7%
dont DSR	310 618	322 964	334 406	367 558	391 534	409 196	4,5%
dont DNP	260 719	238 192	233 023	221 743	226 143	215 344	-4,8%
= DGF	3 940 271	3 906 288	3 866 032	3 901 614	3 943 961	3 955 472	0,3%
<i>variation (en €)</i>	<i>15 715</i>	<i>-33 983</i>	<i>-40 256</i>	<i>35 582</i>	<i>42 347</i>	<i>11 511</i>	

Evolution de la DGF :



Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations accordées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2023.

Les compensations fiscales augmentent de + 6.7 % (+ 30 274 €), par rapport à l'année 2022, pour atteindre 485 264 €.

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Compensations TH *	614 969	660 470	692 214			
Compensations FB	7 388	8 256	8 107	423 434	445 430	475 751
Compensations FNB	9 647	9 643	9 607	9 575	9 560	9 513
Compensations fiscales	632 004	678 369	709 928	433 009	454 990	485 264

* depuis 2021, les compensations TH sont intégrées au produit de la TH

La Dotation pour les titres sécurisés (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité) progresse de + 61.6 % (+ 17 949 €) pour se fixer à 47 107 € en 2023.

La Dotation Inflation « filet de sécurité »

La loi de finances rectificative pour 2022 avait prévu dans son article 14 un filet de sécurité, sous forme de dotation, pour les communes et leurs groupements.

La Ville de Morlaix qui remplissait les conditions cumulatives définies par le décret du 14 octobre 2022 (baisse de l'épargne brute majoritairement liée à l'augmentation du point d'indice sur les rémunérations, et aux effets de l'inflation sur les dépenses d'énergie et les achats de produits alimentaires) était donc éligible à cette **dotation dont le montant a été estimé par la DGFIP à 647 563 €**.

Un acompte correspondant à 30 % du montant de la dotation (194 269 €) a été demandé et reçu en décembre 2022. Le décret d'application de cette disposition avait précisé que cette dotation ferait l'objet d'un versement au plus tard le 31 octobre 2023.

Au regard des comptes de gestion 2022, la dotation définitive accordée à la collectivité au titre du « filet inflation 2022 » s'est élevée à **294 751 €** avec un versement complémentaire de 100 482 € en 2023.

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** : Il s'agit principalement du loyer du Théâtre et de divers immeubles. Ce chapitre augmente de + 22.0 % (+ 79 978 €).

Le loyer du Théâtre diminue de - 3.7 % (- 8 882 €) et les locations de divers bâtiments (Dialogues, CDG29, CMPP, la Cave des Jacobins, antenne relais Orange, Diwan, etc.) progressent de + 52.6 % (+ 58 865 €) avec la régularisation des loyers de l'Inspection Académique du Finistère (40 350 € pour des bureaux mis à disposition à l'école Gambetta). La régularisation comptable de dépenses s'élève à + 30 511 € (avoirs). On retrouve également dans ce chapitre la redevance pour la concession GAZ de GRDF (9 735 €).

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour 1 518 € du remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance.

✓ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** : il regroupe notamment les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les produits de cessions et les remboursements d'assurance.

Ce chapitre augmente fortement de + 491.9 % (+ 513 230 €) pour atteindre 617 576 € avec une régularisation des charges constatées d'avance (exercice 2022) pour 226 249 € et des produits de cessions pour 246 398 € (matériels, bâtiments et véhicules).

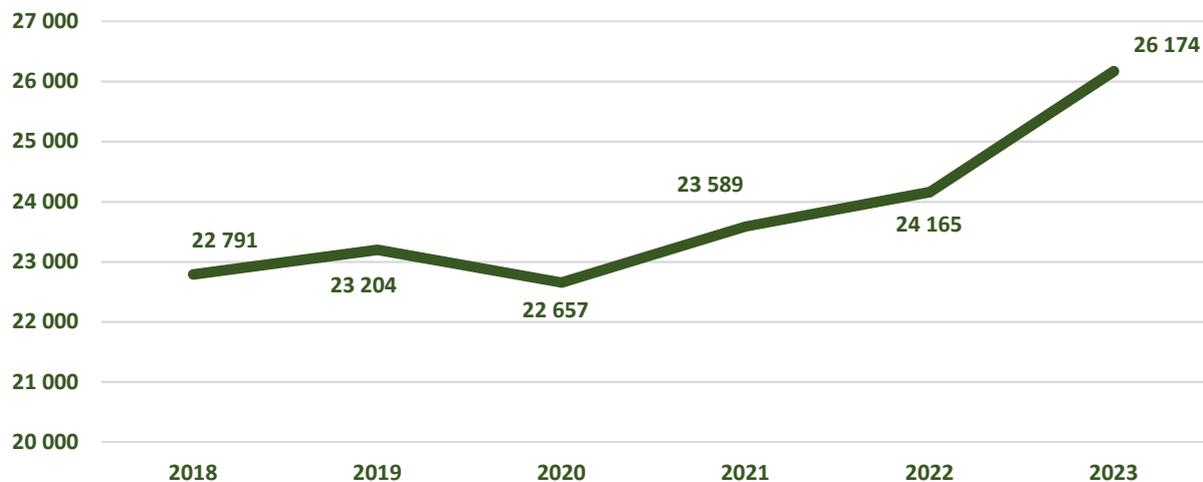
✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections** : Il s'agit des travaux en régie, des moins-values de cession et des reprises de provisions. Ce chapitre diminue de – 7.9 % (– 15 101 €) pour atteindre 174 904 €.

Les travaux en régie (compte 722) sont en baisse de – 60.5 % (– 51 789 €) et s'élèvent à 33 880 €. Les moins-values de cessions (compte 776) sont inscrites pour un montant de 93 304 € en 2023 (bâtiments).

Le compte 777 « quote-part des subventions d'investissement » s'élève à 14 382 €. Il enregistre à son crédit le montant des subventions inscrites en recette aux comptes 131 et 133, viré au résultat de l'exercice, par le débit du compte 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

Ce chapitre regroupe également les reprises sur provisions pour un montant de 33 338 €. La reprise sur provisions est la différence entre les dotations réalisées durant un exercice donné et la valeur de dépréciation concrète d'une immobilisation.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en K€)



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

La structure du budget permet de financer les charges fixes dites « récurrentes » telles que le paiement du personnel et le remboursement de la dette par des ressources sûres versées de façon régulière, que sont les 12^{èmes} des dotations de l'État et du produit de la fiscalité.

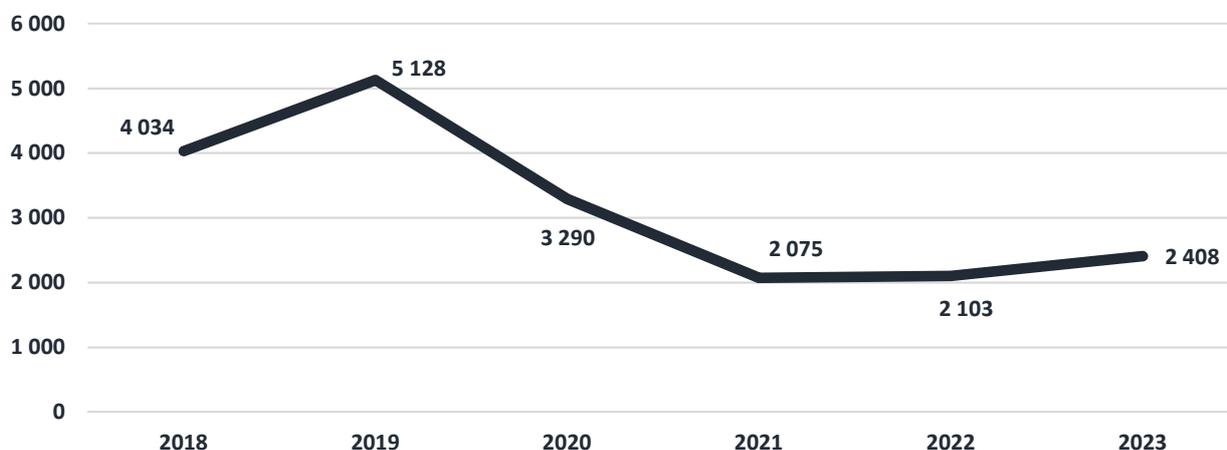
FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses de fonctionnement (A)	24 933 215
Total des recettes de fonctionnement (B)	26 349 232
Résultat de fonctionnement de l'exercice (C=B-A)	1 416 017
Excédent de fonctionnement reporté 2022 (D)	991 901
(E=C+D) Excédent Global de Fonctionnement	2 407 918

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 24 933 215 €, tandis que les recettes représentent 26 349 232 €.

Le solde de **+ 1 416 017** correspond au résultat de l'exercice 2023, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2022 pour un montant de **+ 991 901 €**.

L'excédent global de fonctionnement 2023 s'élève donc à **2 407 918 €**.

Evolution du résultat de fonctionnement (en K€)

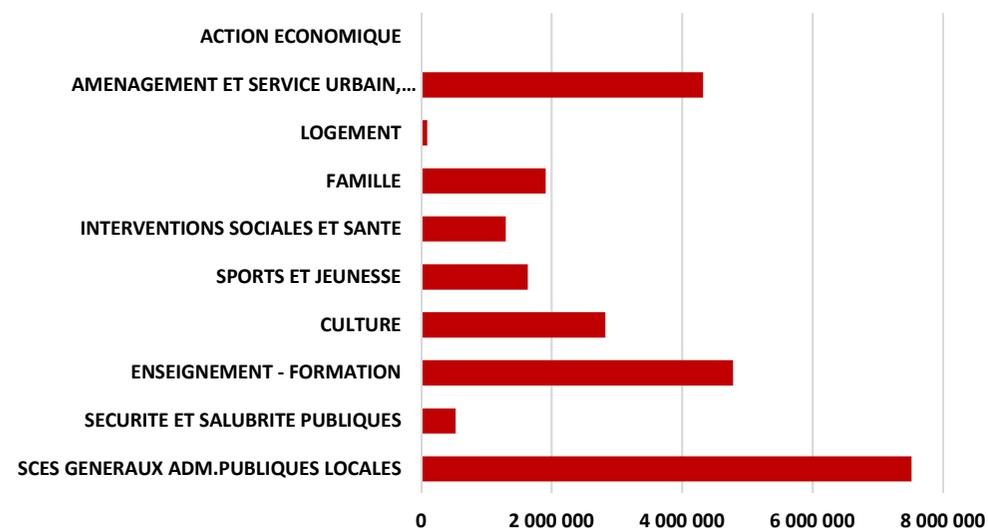


1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
 Reçu en préfecture le 01/07/2024
 Publié le **2 juillet 2024**
 ID : 029-212901516-20240627-DF240402-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	7 518 077	30,2%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	532 141	2,1%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 782 644	19,2%
3	CULTURE	2 825 802	11,3%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 637 989	6,6%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 299 718	5,2%
6	FAMILLE	1 910 486	7,7%
7	LOGEMENT	95 853	0,4%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	4 320 283	17,3%
9	ACTION ECONOMIQUE	10 223	0,0%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 933 215	100,0%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023 (par fonction)



0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels : secrétariat général, intérêts de la dette, amortissement, fournitures diverses, informatique, téléphonie, vêtements de travail, produits d'entretien, assurances, service logistique, etc. **30.2 %**

1/ Sécurité et salubrité publiques : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique, propreté urbaine. **2.1 %**

2/ Enseignement et formation : restauration scolaire, garderies, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées. **19.2 %**

3/ Culture : musée, bibliothèques, service animation et culturel, Espace des sciences, subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées. **11.3 %**

4/ Sport et jeunesse : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine. **6.6 %**

5/ Intervention sociale et santé : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale CCAS), DRE (dispositif de réussite éducative...) **5.2 %**

6/ Famille : centres de loisirs, personnel, subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM...) **7.7 %**

7/ Logement : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH). **0.4 %**

8/ Aménagement et service urbain, environnement : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux (96 470 m²). **17.3 %**

9/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales et le Pass Commerce.

1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le **2 juillet 2024**

ID : 029-212901516-20240627-DF240402-DE

Service	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evol. Montant 2022/2023	Evol % 2022/2023
06	POLE PETITE ENFANCE	2	3	1	77,6%
10	SECRETARIAT GENERAL	64 204	46 280	- 17 925	-27,9%
13	COMMUNICATION	60 682	83 134	22 452	37,0%
15	AFFAIRES CULTURELLES	1 023 861	982 191	- 41 670	-4,1%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	74 159	55 614	- 18 544	-25,0%
17	BIBLIOTHEQUE	80 689	67 311	- 13 378	-16,6%
18	ANIMATIONS	23 829	55 262	31 432	131,9%
19	CABINET	5 439	5 645	206	3,8%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	10 089	16 023	5 934	58,8%
22	EDUCATION 1	469 809	549 295	79 485	16,9%
23	VIE ASSOCIATIVE	314 912	287 484	- 27 428	-8,7%
24	SPORTS ANIMATION	10 427	100 586	90 159	864,7%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	123 408	25 903	- 97 505	-79,0%
26	PISCINE	11 061	12 554	1 493	13,5%
27	EDUCATION 2	282 241	324 448	42 208	15,0%
29	SERVICE JEUNESSE	290 062	179 736	- 110 326	-38,0%
30	POLICE MUNICIPALE	28 369	33 326	4 957	17,5%
33	FINANCES	3 817 827	4 273 447	455 619	11,9%
34	MARCHES ASSURANCES	158 639	204 784	46 146	29,1%
35	MAGASIN	268 684	274 878	6 194	2,3%
36	ECONOMAT	28 527	24 660	- 3 867	-13,6%
40	BUREAU D'ETUDES	12 624	13 756	1 132	9,0%
42	URBANISME	168 897	317 433	148 536	87,9%
43	PROPRETE URBAINE	158 864	156 520	- 2 344	-1,5%
44	ESPACES PUBLICS	576 241	490 978	- 85 263	-14,8%
45	PATRIMOINE BÂTI	373 192	367 434	- 5 758	-1,5%
46	ESPACES VERTS	164 540	163 729	- 810	-0,5%
47	GARAGE	340 538	315 269	- 25 269	-7,4%
48	FLUIDES	1 024 234	1 441 718	417 485	40,8%
50	RESSOURCES HUMAINES	13 306 600	13 635 561	328 961	2,5%
51	INFORMATIQUE	137 764	187 220	49 457	35,9%
52	C.H.S.C.T.	29 714	44 656	14 942	50,3%
53	TELEPHONIE	161 691	138 095	- 23 596	-14,6%
54	LOGISTIQUE	9 865	9 115	- 750	-7,6%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	11 068	18 351	7 283	65,8%
57	LA VIRGULE	22 715	28 676	5 961	26,2%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE	5 044	2 141	- 2 903	-57,6%
TOTAL		23 650 510	24 933 215	1 282 705	5,4%

En 2023, on constate une progression des dépenses de fonctionnement de + 5.4 % (+ 1 282 705 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les plus fortes hausses concernent les services des finances, des fluides, des ressources humaines, de l'urbanisme, des sports, de l'éducation, de l'informatique, des assurances, etc.

Les principales baisses sont enregistrées par les services jeunesse, équipements sportifs, espaces publics, etc.

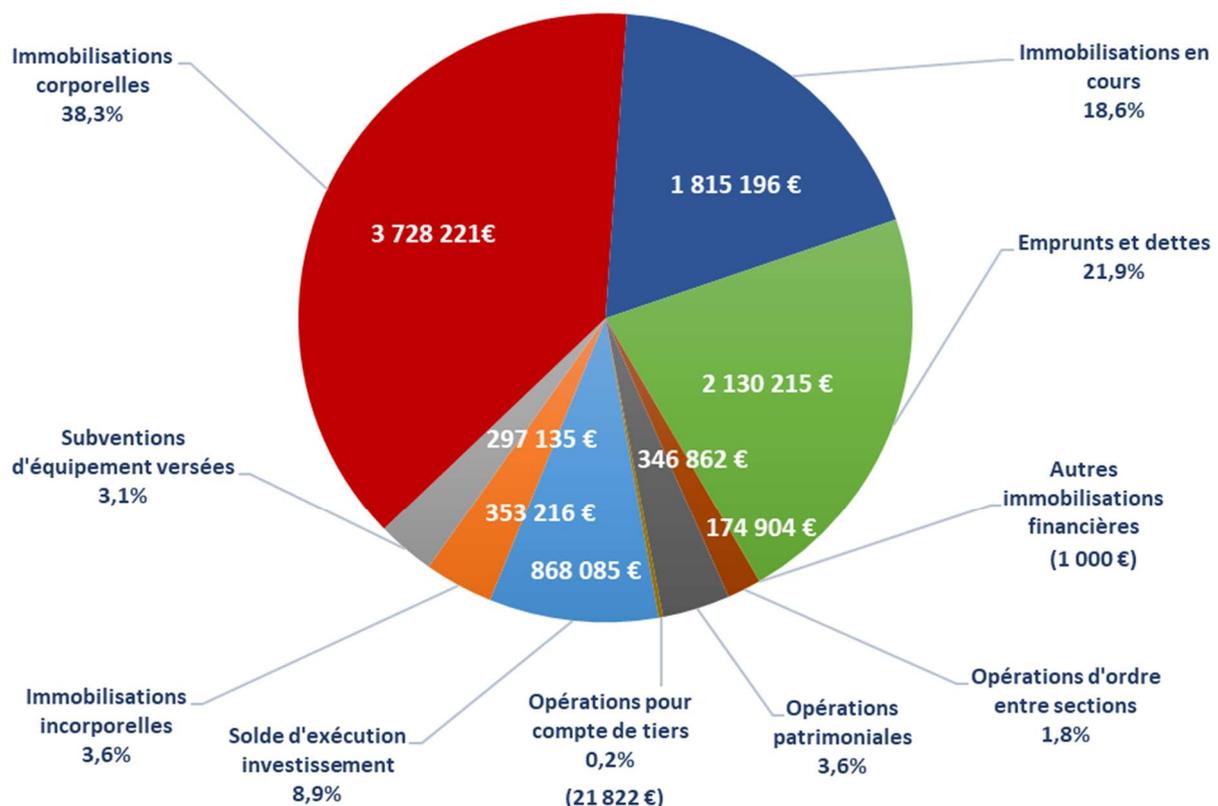
1.3 INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 6.8 % (+ 620 164 €) avec un taux de réalisation de 77.8 % et les recettes baissent de – 10.8 % (– 888 065 €) par rapport au compte administratif 2022.

1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :**➤ DEPENSES :**

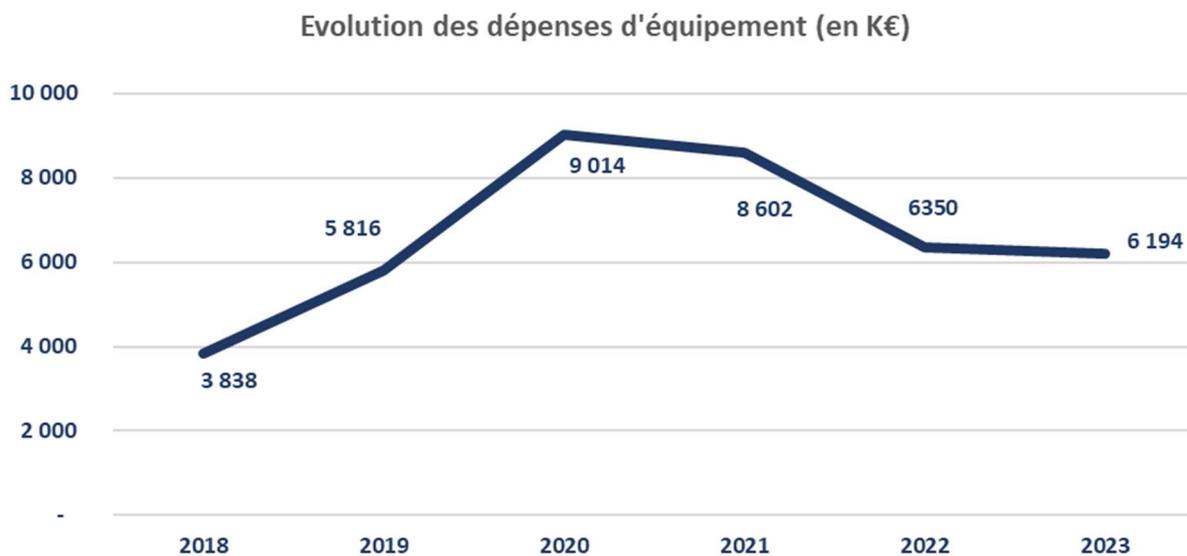
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2023 + reports	DM 2023	Budgeté 2023	CA 2023	% réalisé
001	Solde d'exécution investissement		868 085	868 085	868 085	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	562 386	-14 320	548 066	353 216	64,4%
204	Subventions d'équipement versées	551 881	58 557	610 438	297 135	48,7%
21	Immobilisations corporelles	5 146 944	-405 914	4 741 030	3 728 221	78,6%
23	Immobilisations en cours	1 854 804	120 000	1 974 804	1 815 196	91,9%
16	Emprunts et dettes	2 503 000	648 580	3 151 580	2 130 215	67,6%
27	Autres immobilisations financières	5 000		5 000	1 000	20,0%
020	Dépenses imprévues	1 185	3 110	4 296		
040	Opérations d'ordre entre sections	104 400	33 338	137 738	174 904	127,0%
041	Opérations patrimoniales	390 400		390 400	346 862	88,8%
45	Opérations pour compte de tiers	50 000	30 000	80 000	21 822	27,3%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 170 000	1 341 437	12 511 437	9 736 657	77,8%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023
(par nature)



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de plusieurs grandes masses :

- Le remboursement en capital de la dette pour 1 486 635 € ;
- Le remboursement d'un emprunt revolving pour 643 580 € (est inscrit en dépenses et recettes) ;
- La cession d'actions pour 1 000 € ;
- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2022 pour un montant de 868 085 € ;
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie et des plus-values sur cessions estimées à 174 904 € pour l'année 2023 ;
- Les dépenses patrimoniales pour 346 862 € qui regroupent l'insertion des frais d'études (intégration des comptes 23 aux comptes 21) ;
- Les opérations pour compte de tiers : 21 822 € ;
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 6 193 769 € (chapitres 20, 204, 21 et 23).

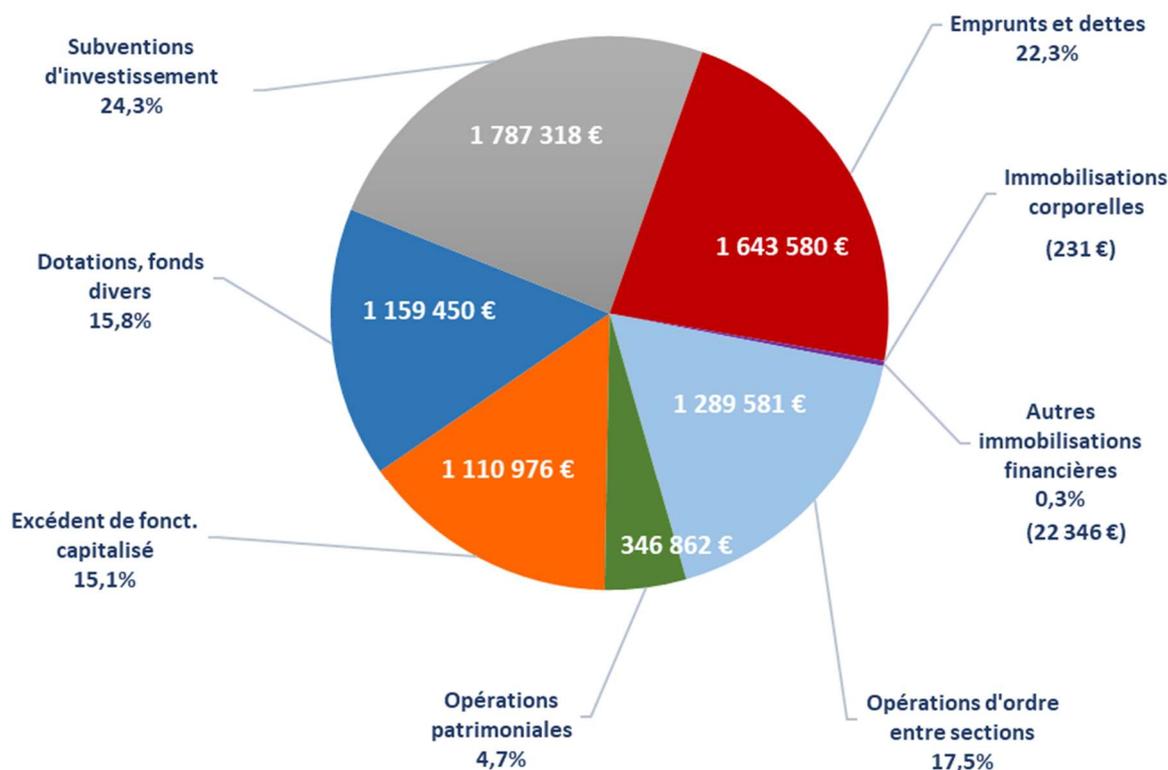


Les dépenses d'équipement comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions ou participations versées à des tiers pour réaliser des investissements (chapitre 20).

➤ **RECETTES :**

SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2023 + reports	DM 2023	Budgeté 2023	CA 2023	% réalisé
1068	Excédent de fonct. capitalisé		1 110 976	1 110 976	1 110 976	100,0%
10	Dotations, fonds divers	1 171 298		1 171 298	1 159 450	99,0%
13	Subventions d'investissement	2 473 211	239 017	2 712 228	1 787 318	65,9%
16	Emprunts et dettes	4 966 719	-1 238 164	3 728 555	1 643 580	44,1%
21	Immobilisations corporelles				231	
024	Produits de cessions d'immo.	567 806	79 608	647 414		
27	Autres immobilisations financières	27 346		27 346	22 346	81,7%
021	Autofinancement	570 000	1 120 000	1 690 000		
040	Opérations d'ordre entre sections	953 220		953 220	1 289 581	135,3%
041	Opérations patrimoniales	390 400		390 400	346 862	88,8%
45	Opérations pour compte de tiers	50 000	30 000	80 000		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 170 000	1 341 437	12 511 437	7 360 343	58,8%

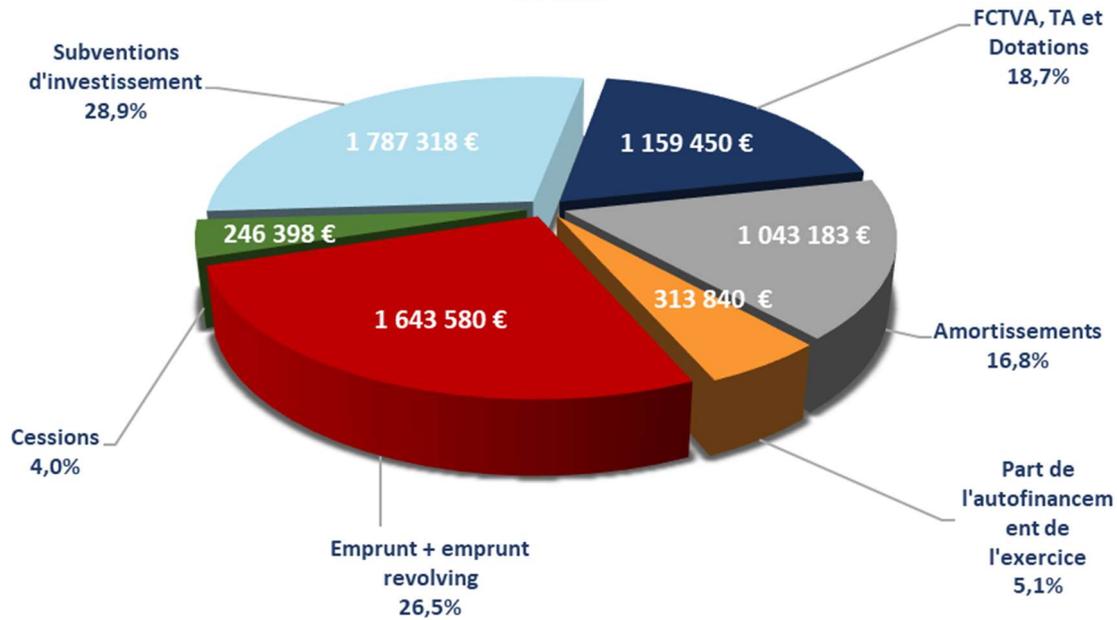
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 (par nature)



Le remboursement du capital de l'emprunt (1 486 835 €) est assuré par l'autofinancement de l'exercice (1 416 017 €) et une partie des amortissements (70 618 €).

Le FCTVA (1 126 298 €), la taxe d'aménagement (33 152 €), les subventions obtenues (1 787 318 €), les cessions (246 398 €), les amortissements (1 043 183 €), l'autofinancement (313 840 €) et le reversement de l'emprunt revolving (643 580 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement de 6 193 769 € avec un emprunt mobilisé à hauteur de 1 000 000 € en 2023.

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN 2023



DETAIL DES SUBVENTIONS INSCRITES AU CA 2023 :

Opé	Libellé	Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2023	CA 2023	REPORTS SUR 2024
02081	MOYEN DES SERVICES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	4 000	1 390	
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 700		23 700
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	1328	AUTRES	20 000		20 000
21310		1347	DSIL	32 077	12 077	20 000
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	1341	DETR	20 000		20 000
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	1347	DSIL	59 667	39 667	17 137
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	1328	AUTRES	40 000		40 000
		1347	DSIL	70 000	38 500	31 459
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	1322	REGIONS	150 000	21 026	128 974
		1323	DEPARTEMENTS	100 000	50 000	50 000
		1347	DSIL	210 000	118 783	91 217
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	196 950	174 720	29 170
		1322	REGIONS	50 461	42 492	9 138
		1328	AUTRES			123 745
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	59 811	59 761	12 856
		1347	DSIL	272 700	303 499	44 747
32406	TRAVAUX THEATRE	13251	GFP DE RATTACHEMENT	96 000	63 264	
41110	CONSTRUCTION NOUVELLE SALLE DE SPORTS	1341	DETR	20 000		20 000
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	1341	DETR	81 000		40 000
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	1323	DEPARTEMENTS	200 000	200 000	
		1347	DSIL	39 260	39 260	
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	1328	AUTRES	40 000		24 241
		1347	DSIL	72 000	27 683	18 184
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	13251	GFP DE RATTACHEMENT	75 000		
		1341	DETR	49 000	49 000	
		1342	AMENDES DE POLICE	102 267	102 267	
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	1341	DETR	-		25 000
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT NICOLAS	1323	DEPARTEMENTS	120 000	60 000	60 000
		1347	DSIL	348 335	248 811	99 524
82404	ACHAT D'IMMEUBLES BATIS DIVERS	13251	GFP DE RATTACHEMENT	140 000	135 118	
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE	1347	DSIL	20 000		20 000

TOTAL	2 712 228	1 787 318	969 093
--------------	------------------	------------------	----------------

RESULTAT CUMULE ET RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023 :

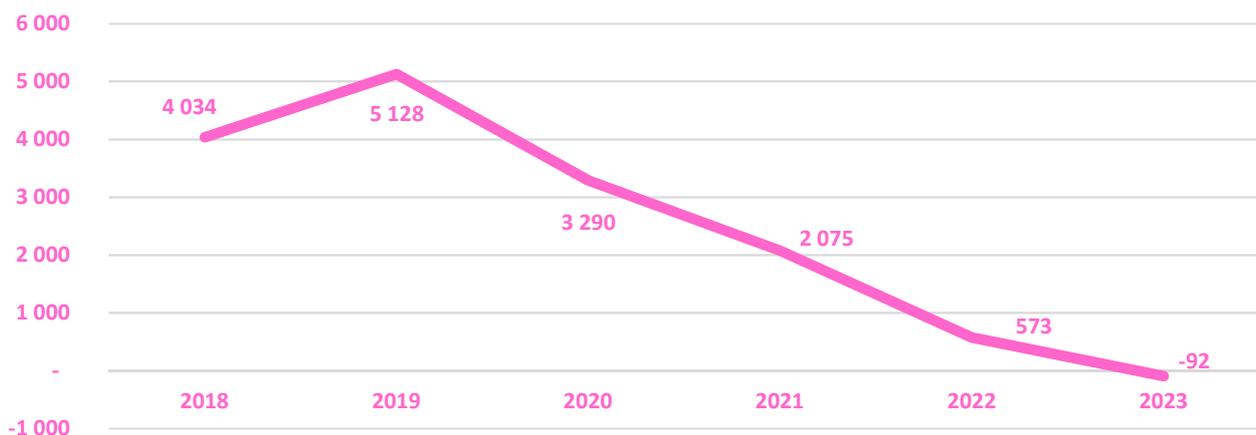
INVESTISSEMENT	
Total des dépenses d'investissement (F)	8 868 572
Total des recettes d'investissement (G)	7 360 343
Résultat d'investissement de l'exercice (H=G-F)	-1 508 229
Déficit d'investissement reporté 2022 (I)	-868 085

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2023 s'élèvent à **8 868 572 €**.

Les ressources de financement de l'investissement sont de **7 360 343 €** et se décomposent comme suit : recettes d'investissement de l'exercice = 6 249 367 € + excédent de fonctionnement 2022 capitalisé = 1 110 976 €

Le résultat de l'exercice 2023 est égal au résultat de fonctionnement auquel s'ajoute le résultat d'investissement soit 1 416 017 (Cf. p.17) – 1 508 229 = – **92 212 €**

Evolution du résultat de l'exercice (en K€)



Le solde de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement cumulé de 2 376 314 € :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023	
Dépenses (001) (J=H+I)	-2 376 314
(Déficit de financement)	

SOLDE DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2023	
Neutre	2 028 011

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
• résultat de l'exercice (C)	1 416 017
• résultat antérieur reporté (D)	991 901
Résultat à affecter (E=C+D)	2 407 918

Des ressources excédentaires de la section de fonctionnement augmentent les recettes disponibles pour le financement de l'investissement, ce qui participe à la création d'un excédent global de clôture (fonds de roulement) :

- autofinancement de fonctionnement de l'exercice = 1 416 017 €
- excédent de fonctionnement reporté 2022 = 991 901 €

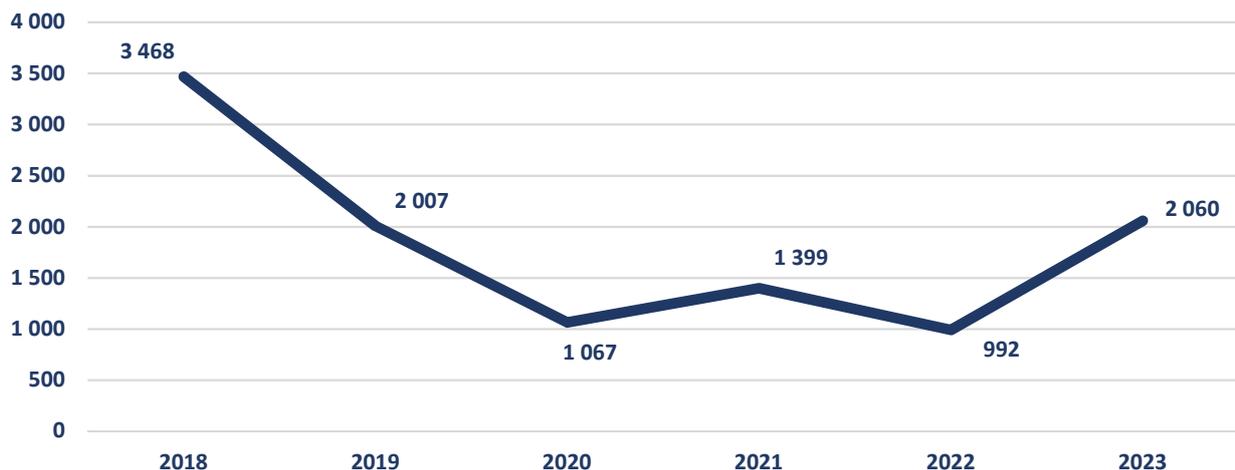
Le Solde Global de Clôture (ou fonds de roulement en fin d'exercice) du Compte Administratif 2023 est donc de + 31 604 € (J+E).

E Excédent Global de Fonctionnement	2 407 918
(J=H+I) Déficit Global d'Investissement	-2 376 314
(K=J+E) Excédent Global de Clôture	31 604

Affectation : Le résultat global de la section de fonctionnement est positif (+ 2 407 918 €). Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : affectation à l'article 1068 de – 2 376 314 + 2 028 011 (restes à réaliser) = **348 304 €**. Le reliquat (2 407 918 – 348 304) de **2 059 615 €** est reporté en recettes de fonctionnement (au R002).

AFFECTATION	
* en réserve sur compte 1068	348 304
* report en fonctionnement sur compte R002 (excédent)	2 059 615

Evolution de l'excédent de fonctionnement (en K€)



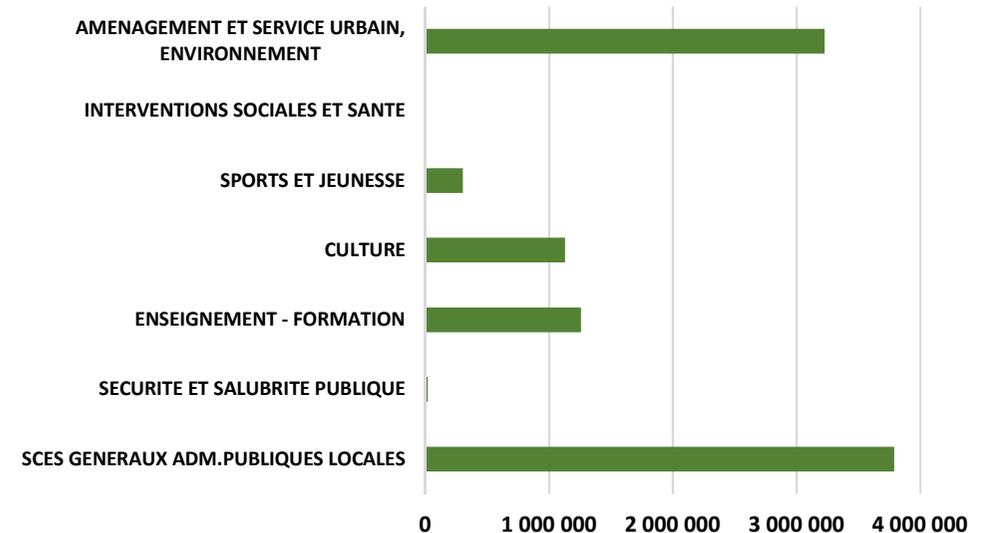
1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	3 790 442	38,9%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	19 505	0,2%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 258 110	12,9%
3	CULTURE	1 129 319	11,6%
4	SPORTS ET JEUNESSE	304 450	3,1%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 378	0,1%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3 228 453	33,2%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 736 657	100,0%

Les crédits d'investissement consommés en 2023 s'élèvent à 9 736 657 € :

- ✓ Services généraux (34.6 %) : remboursement de l'emprunt (1 486 635 €), renouvellement de l'infrastructure, matériel informatique (ordinateurs, copieurs, licences, écrans, etc.) et téléphonique (smartphones, matériel Telecom, etc.), travaux Hôtel de Ville (couverture) et Kernégùs (interphone audio vidéo, etc.), entretien des bâtiments (chauffage), moyens des services (tables, barnums, chariots, protections auditives, etc.), cimetière Saint-Augustin (robot de tonte).
- ✓ Sécurité et salubrité publiques (0.2 %) : acquisition de matériel pour la police municipale (talkie-walkie, vélos, cinémomètre).
- ✓ Enseignement (7.6 %) : désamiantage à l'école maternelle Jean Jaurès, remplacement de menuiseries et couverture ardoises à l'école du Poan Ben, remplacement des menuiseries à l'école Gambetta, remplacement de menuiseries à l'école Emile Cloarec, construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation de la halte-gardeie de l'école Corentin Caër, matériel informatique (vidéoprojecteurs, bornes wifi, imprimantes, divers), etc.
- ✓ Culture (8.6 %) : remise à niveau du SSI du Théâtre et réparation des sièges, création d'un fonds pour une ludothèque, études, maîtrise d'œuvre et travaux dans le cadre de la réhabilitation du Musée des Jacobins.
- ✓ Sports et jeunesse (27.6 %) : travaux de restructuration des vestiaires salle Aurégan, maîtrise d'œuvre et travaux du plateau footballistique de Coat Serho (solde de l'opération), travaux à la piscine (clôture), achats de matériels sportifs (relais sommitaux, autolaveuse, buts, prises d'escalade), etc.
- ✓ Interventions sociales et santé (0.1%) : acquisition de matériel (armoire réfrigérée, rideaux) pour la salle Zoé Puyo.
- ✓ Aménagements urbains (33.2 %) : matériel pour les services (laveuse automotrice compacte, tracteur, véhicule avec benne, etc.), rénovation de l'éclairage public (rampe Saint-Nicolas, illuminations de Noël, etc.), signalisation (marquage horizontal, panneaux, etc.), divers travaux de voirie (rue Guy Le Normand, rue des Vignes, rue Saint-Fiacre, rue de Kermaria, rue du Pont Coz, etc.), travaux des espaces verts (remplacement de la clôture square Kerjoaic, achat d'une cuve récupérateur d'eau, plantation d'arbres et d'arbustes, etc.), aménagement paysager de la rampe Saint-Nicolas, acquisitions de terrains (Launay) et de bâtiment (25, rue de Paris), remboursement EPF (flot Gambetta), attribution de compensation (transfert compétence eaux pluviales), travaux de restructuration du Dossen (acquisitions), etc.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023 (par fonction)



1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
 Reçu en préfecture le 01/07/2024
 Publié le **2 juillet 2024**
 ID : 029-212901516-20240627-DF240402-DE

OPERATION	OPERATION LIBELLE	TOTAL BP 2023	MANDATE 2023	REPORT SUR 2024	% REALISATION
002	TRAVAUX EN REGIE	90 000	33 880		37,6%
01150	AFFECTATION RESULTAT	868 085	868 085		100,0%
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1 527 400	1 501 017		98,3%
01155	CESSION D'ACTIF	-	93 304		
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES	2 067 318	1 023 781		49,5%
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	4 296	-		
02051	MATERIEL INFORMATIQUE	129 838	108 685	13 237	83,7%
02052	MATERIEL TELEPHONIQUE	51 237	44 354	4 636	86,6%
02071	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	16 000	15 125		94,5%
02072	TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	118 000	59 005	2 508	50,0%
02073	TRAVAUX BATIMENTS KERNEGUES	-	11 365		
02081	MOYEN DES SERVICES	300 101	207 719	24 508	69,2%
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	42 701	5 219	16 701	12,2%
2031	ETUDES	74 860	7 631	7 656	10,2%
204	FONDS DE CONCOURS	238 357	136 488	106 733	57,3%
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	45 000	12 784	28 302	28,4%
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	75 000	-		
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	89 800	37 319		41,6%
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	122 975	115 730		94,1%
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	190 629	190 430		99,9%
21316	ECOLE PRIMAIRE EMILE CLOAREC	26 000	26 848		103,3%
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	1 017 246	870 691	42 995	85,6%
21320	TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES	13 308	4 308		32,4%
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE ET MAISON 9 GRAND'RUE	1 145 799	1 020 342	33 438	89,1%
32406	THEATRE	99 707	102 016		102,3%
41104	ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	15 407	10 368		67,3%
41110	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS	93 119	92 715		99,6%
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	3 000	2 900	6 135	96,7%
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	262 135	191 873	28 403	73,2%
41301	PISCINE MUNICIPALE	14 998	6 594		44,0%
52001	TRAVAUX MAISON DE QUARTIER ZOLA	9 000	6 378		70,9%
81200	ORDURES MENAGERES - CONTAINERS	15 000	343		2,3%
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	157 000	50 086	82 972	31,9%
81607	SIGNALISATION	95 304	51 869	21 033	54,4%
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	1 319 106	1 062 017	58 680	80,5%
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	8 660	14 639		169,0%
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT	9 000	9 748		108,3%
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	90 000	67 299	24 009	74,8%
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT NICOLAS	1 224 549	1 051 352	152 981	85,9%
82401	ACQUISITION VENTE TERRAINS	141 653	101 092		71,4%
82404	ACHAT D'IMMEUBLES BATIS DIVERS	405 000	372 989		92,1%
82414	RESTRUCTURATION ILOT DU DOSSEN	101 347	124 977	170 493	123,3%
82421	INSTALLATION JEUX DANS LES QUARTIERS	27 000	47	7 344	0,2%
82431	DEMOLITION ET REHABILITATION DE SITES	7 500	-	10 170	
82439	ETUDES ET TRAVAUX - ARRÊTES DE PERIL	80 000	21 822	2 469	27,3%
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE	79 000	423	95 678	0,5%
	PAS DE SERVICE	-	1 000		

TOTAL	12 511 437	9 736 657	941 082	77,8%
--------------	-------------------	------------------	----------------	--------------

OPERATIONS AYANT DES REPORTS SUR 2024

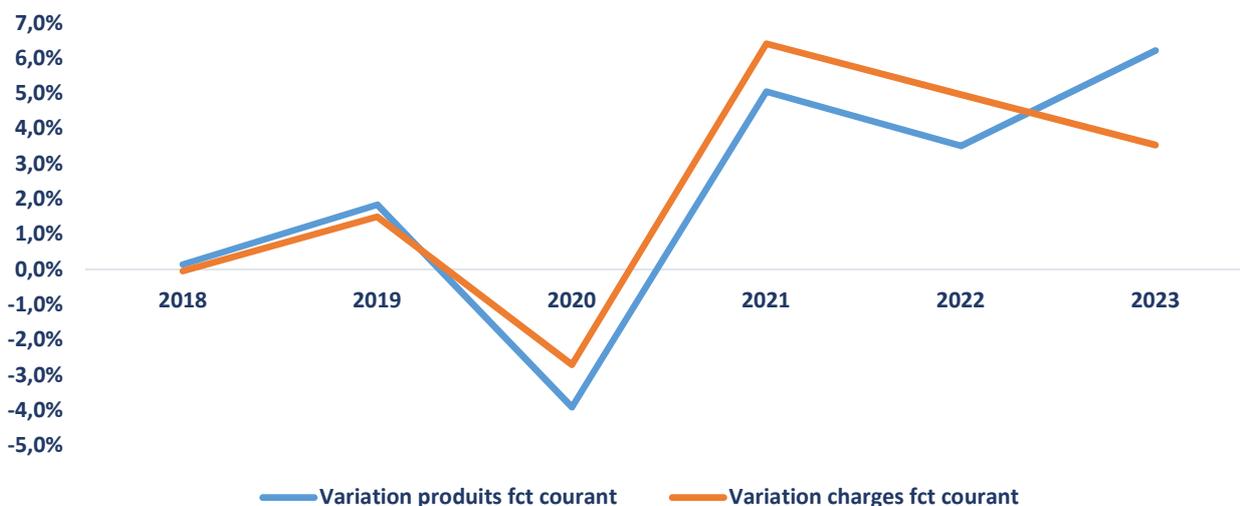
1.4 SITUATION FINANCIERE**1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :**

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	22 694 531	23 122 035	22 210 388	23 325 066	24 143 803	25 555 193
- Charges de fonctionnement courant	19 821 141	20 127 699	19 574 178	20 820 448	21 853 904	22 538 285
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 873 389	2 994 336	2 636 210	2 504 618	2 289 899	3 016 908
+ Solde exceptionnel large	6 985	- 122 969	- 63 026	- 239 583	- 366 969	- 413 811
= Produits exceptionnels larges*	184 691	64 481	144 737	88 200	47 913	372 737
- Charges exceptionnelles larges*	177 706	187 450	207 763	327 783	414 883	786 548
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 880 374	2 871 367	2 573 184	2 265 036	1 922 929	2 603 097
- Intérêts	289 146	280 096	273 052	275 863	271 060	284 922
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 318 175
- Capital	969 505	946 358	1 075 226	1 267 189	1 422 431	1 486 635
= EPARGNE NETTE (EN)	1 621 724	1 644 912	1 224 906	721 983	229 439	831 540

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'**Excédent Brut Courant (EBC)** ou épargne courante, est la différence entre les produits courants et les charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est-à-dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

Cet excédent s'est améliorée en 2023. En effet, la croissance des produits est supérieure à celle des charges : les produits de fonctionnement courant (ensemble des produits de fonctionnement à l'exception des produits financiers et exceptionnels) ont augmenté de + 6.2 % (+ 1 497 060 €) alors que les charges de fonctionnement courant (ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des travaux en régie, des charges exceptionnelles et des frais financiers) n'ont augmenté que de + 3.5 % (+ 770 050 €).



Excédent brut courant :



L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Il est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts).

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

En 2023, l'épargne de gestion progresse de + 35.4 % (+ 680 168 €) pour atteindre **2 603 097 €** dû notamment à l'augmentation des contributions directes avec la revalorisation des bases fiscales de + 7.1 % et à une augmentation des produits exceptionnels (cessions de terrains, de matériels et de véhicules, régularisation d'avoirs, de charges constatées d'avance, etc.)

L'Épargne Brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

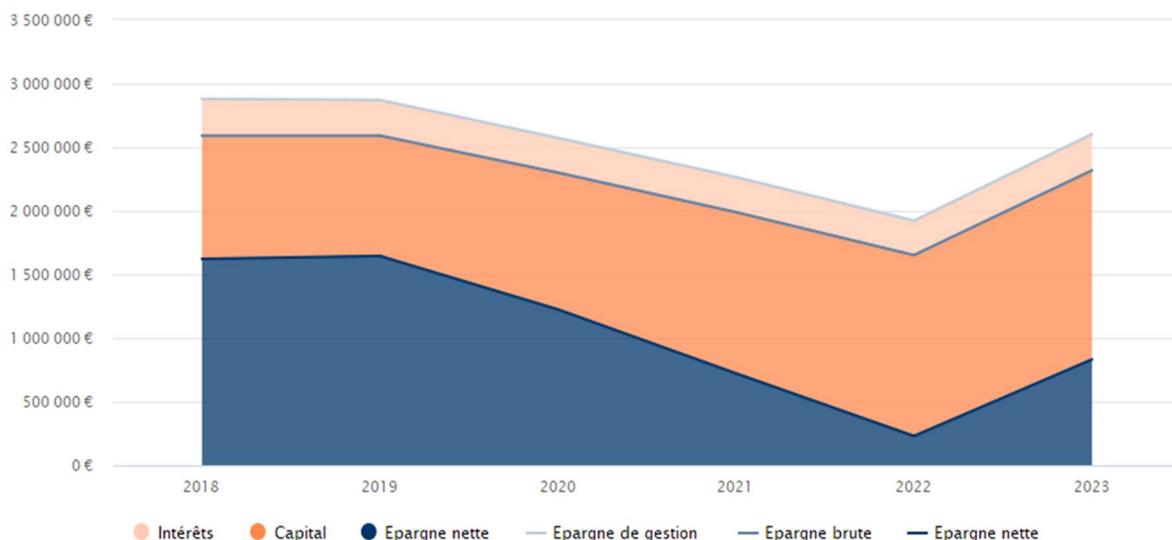
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

En 2023, les capacités d'épargne de la Ville augmentent fortement. En effet, elle atteint **2 318 175 €** soit + 40.3 % (+ 666 306 €) par rapport à l'exercice précédent avec un remboursement des intérêts de la dette qui progresse de + 5.1 % (+ 13 862 €).

L'**Epargne Nette** (épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette) connaît une croissance de + 262.4 % (+ 602 102 €) entre 2022 et 2023 pour atteindre **831 540 €**. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.

Marge d'épargne :



Le **Taux d'Epargne Brute** correspond à l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette ou pour investir. Il atteint 8.9 % en 2023 contre 6.8 % en 2022.

Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

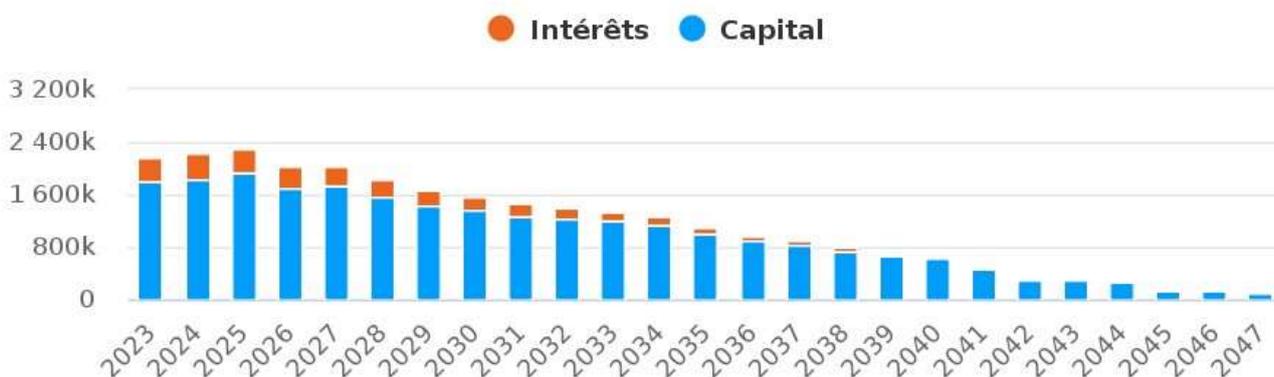
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'élève à 18 387 083 €, réparti sur 16 lignes d'emprunt, dont la durée de vie résiduelle est de 15 ans et 3 mois pour un taux d'intérêt moyen de 1.65 %.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 387 083 €	1,65%	15 ans et 3 mois	7 ans et 11 mois	16

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	14	17 875 615 €	1,68%
Revolving non consolidés	2	511 467 €	0,79%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	16	18 387 083 €	1,65%
Revolving - Disponibles		1 500 000 €	
Total dette + disponible		19 887 083 €	

Flux de remboursement : le plan d'extinction de la dette montre une baisse des remboursements (capital + intérêts) une augmentation entre 2022 et 2025 et une diminution à partir de 2026.

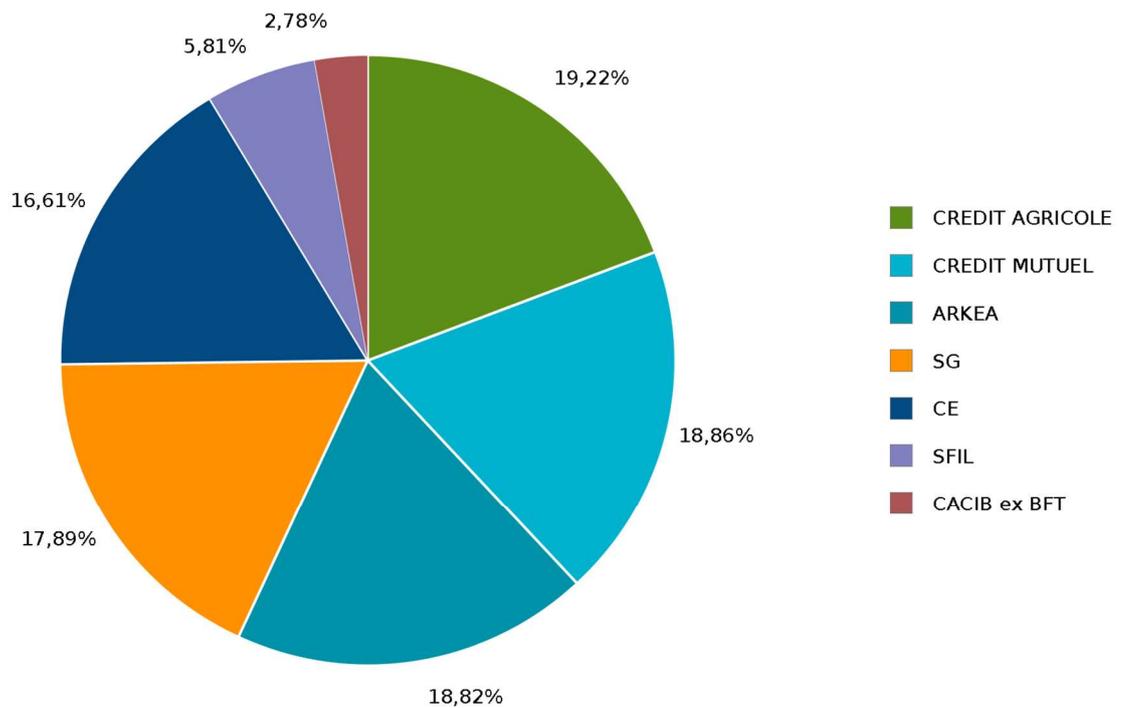


La dette est répartie à 94.56 % sur du taux fixe et à 5.44 % sur du livret A.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	17 387 083 €	94,56%	1,55%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	1 000 000 €	5,44%	3,49%
Ensemble des risques	18 387 083 €	100,00%	1,65%

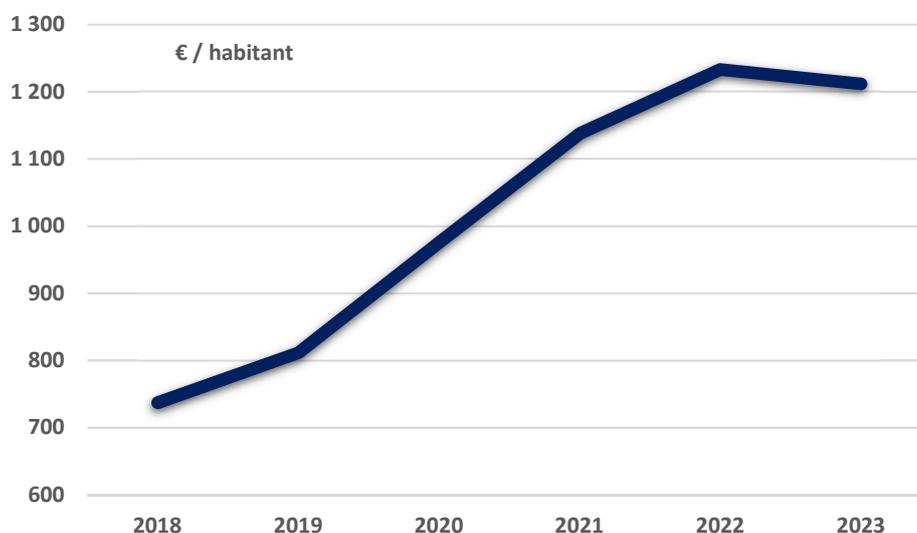
En 2023, l'encours de dette de la Ville de Morlaix est détenu majoritairement par le groupe Crédit Mutuel (37.68 %), le Crédit Agricole (y compris ses filiales) qui représente 27.81 % de notre dette, la Société Générale (17.89 %) et la Caisse d'Epargne avec 16.61 %.

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	3 533 814 €	19,22%	
CREDIT MUTUEL	3 468 083 €	18,86%	
ARKEA	3 461 250 €	18,82%	1 500 000 €
SOCIETE GENERALE	3 290 258 €	17,89%	
CAISSE D'EPARGNE	3 053 460 €	16,61%	
SFIL CAFFIL	1 068 750 €	5,81%	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	511 467 €	2,78%	
Ensemble des prêteurs	18 387 083 €	100,00%	1 500 000 €



ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT :

La dette par habitant a diminué de – 1.7 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 212 €/habitant en 2023.



1.4.3 SOLVABILITE :

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours brut	11 301 375	12 409 531	14 590 541	17 281 362	18 873 717	17 387 083
+ Encours Tiers	183 546	129 032	72 797	14 787	-	1 000 000
= Encours corrigé	11 484 921	12 538 563	14 663 337	17 296 148	18 873 717	18 387 083
/ Epargne brute	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 318 175
= Encours corrigé / Epargne brute	4,4	4,8	6,4	8,7	11,4	7,9

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (son épargne brute).

La Ville de Morlaix peut rembourser sa dette en **7.9 années**.

Dette selon la charte de bonne conduite : 1A pour la Ville de Morlaix

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

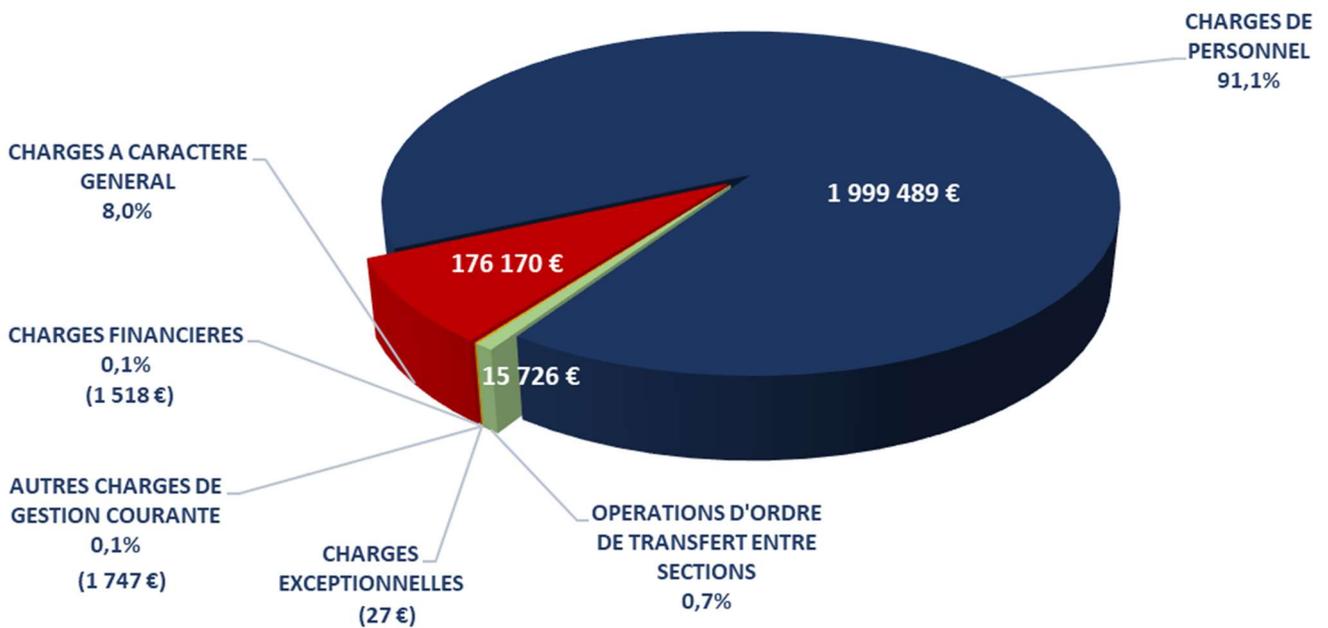
2.1.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 194 676 €. Elles sont en augmentation de + 2.8 % (+ 59 147 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	162 620	165 503	176 170	6,4%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 028 138	1 949 588	1 999 489	2,6%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 008	18 028	15 726	-12,8%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	302	170	1 747	930,5%
66	CHARGES FINANCIERES	2 939	2 240	1 518	-32,2%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	472		27	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 213 479	2 135 528	2 194 676	2,8%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



➤ **RECETTES :**

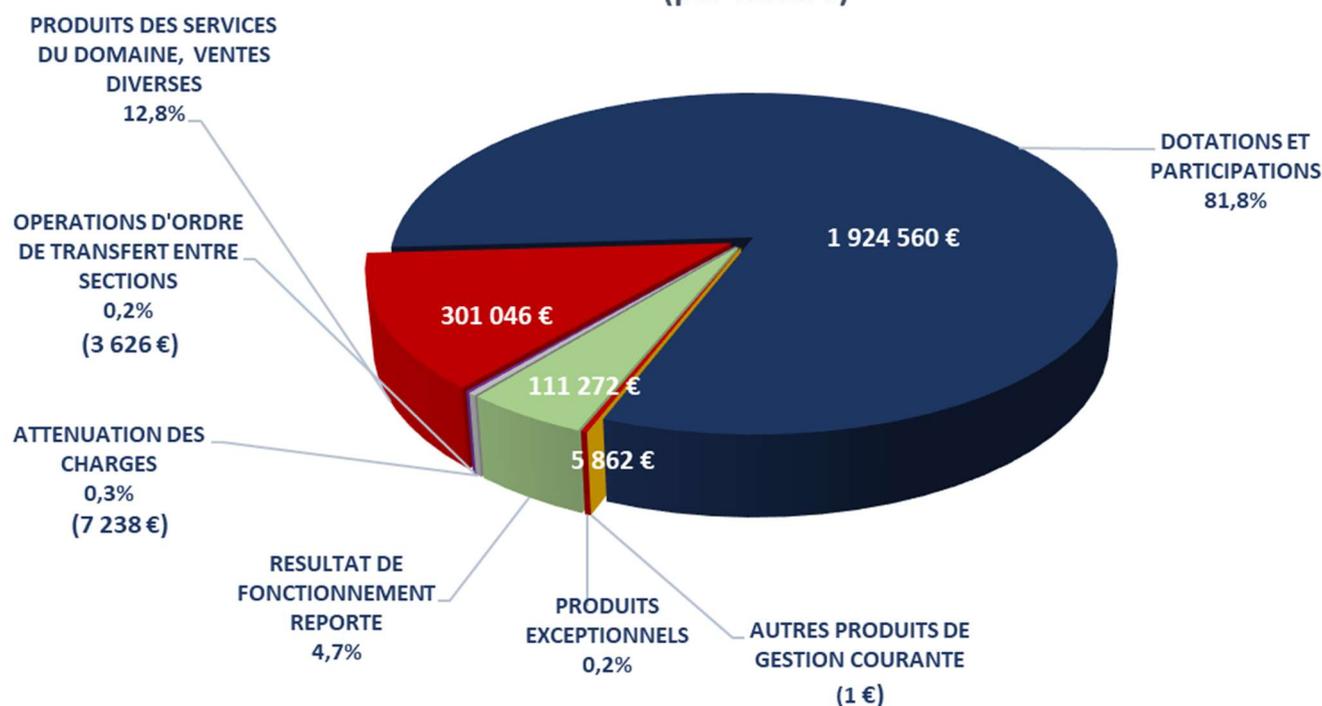
Les recettes de fonctionnement atteignent 2 353 605 € en 2023 soit + 3.2 % de plus que l'année précédente (+ 73 889 €). Les dotations distribuées par les différents partenaires (CAF, Conseil Général, Morlaix Communauté, MSA et la Ville de Saint-Martin-des-Champs) ont progressé de + 0.4 % (+ 6 742 €).

En 2023, compte tenu du résultat d'exploitation du Pôle et de sa gestion rigoureuse, la Ville a diminué la subvention d'équilibre pour la fixer à 800 000 € contre 950 000 € en 2022.

On constate un **résultat de fonctionnement reporté qui s'élève à 111 272 €** en 2023.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	81 307	36 046	111 272	208,7%
013	ATTENUATION DES CHARGES	8 598	10 700	7 238	-32,4%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 573	3 831	3 626	-5,4%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	307 717	286 053	301 046	5,2%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 855 420	1 917 818	1 924 560	0,4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1	2	1	-37,1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 291	25 266	5 862	-76,8%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 281 907	2 279 716	2 353 605	3,2%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		68 428	144 188	158 929	10,2%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



2.1.2 INVESTISSEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 100 356 €, ce qui représente une hausse de + 7.3 % (+ 6 845 €) par rapport au compte administratif 2022.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT		32 382	32 916	1,6%
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	8 573	3 831	3 626	-5,4%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 304			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 925	21 624	22 346	3,3%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 854	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 866	35 675	12 619	-64,6%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			22 996	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		79 668	93 511	100 356	7,3%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être découpées en quatre masses :

- **Le financement du déficit reporté 2022** : 32 916 €.
- **Les opérations d'ordre** pour 3 626 € (amortissement des subventions d'investissement, reprise aux provisions pour créances douteuses).
- **Les dépenses d'investissement** pour un montant de 41 469 € :
 - Licences concerto : 5 854 €
 - Acquisitions de smartphones pour les assistantes maternelles : 3 790 €
 - Matériels spécifiques pour espace sensoriel (crèche collective) : 3 184 €
 - Achats divers (tapis ludiques, trampoline, tente tipi, véhicules pour enfants draisiennes, bacs de rangement) : 5 645 €
 - Travaux de décroissement et reprise du faux-plafond (PPE) : 22 996 €
- **Le remboursement du capital de l'emprunt CAF**, réalisé pour financer la construction du Pôle Petite Enfance, qui s'élève à 22 346 € en 2023.

➤ RECETTES :

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	15 371			
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	19 008	18 028	15 726	-12,8%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		32 382	32 916	1,6%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 907	10 186		-100,0%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		47 286	60 595	48 641	-19,7%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-32 382	-32 916	-51 714	57,1%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		36 046	111 272	107 215	-3,6%

Les recettes d'investissement du compte administratif 2023 sont de deux types :

- L'excédent de fonctionnement N-1 mis en réserve (compte 1068) pour 32 616 €.
- Les opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements) pour 15 726 €

Pour l'exercice 2023, les restes à réaliser s'élèvent à **- 20 990 €**, il apparaît donc un **déficit d'investissement de - 72 705 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

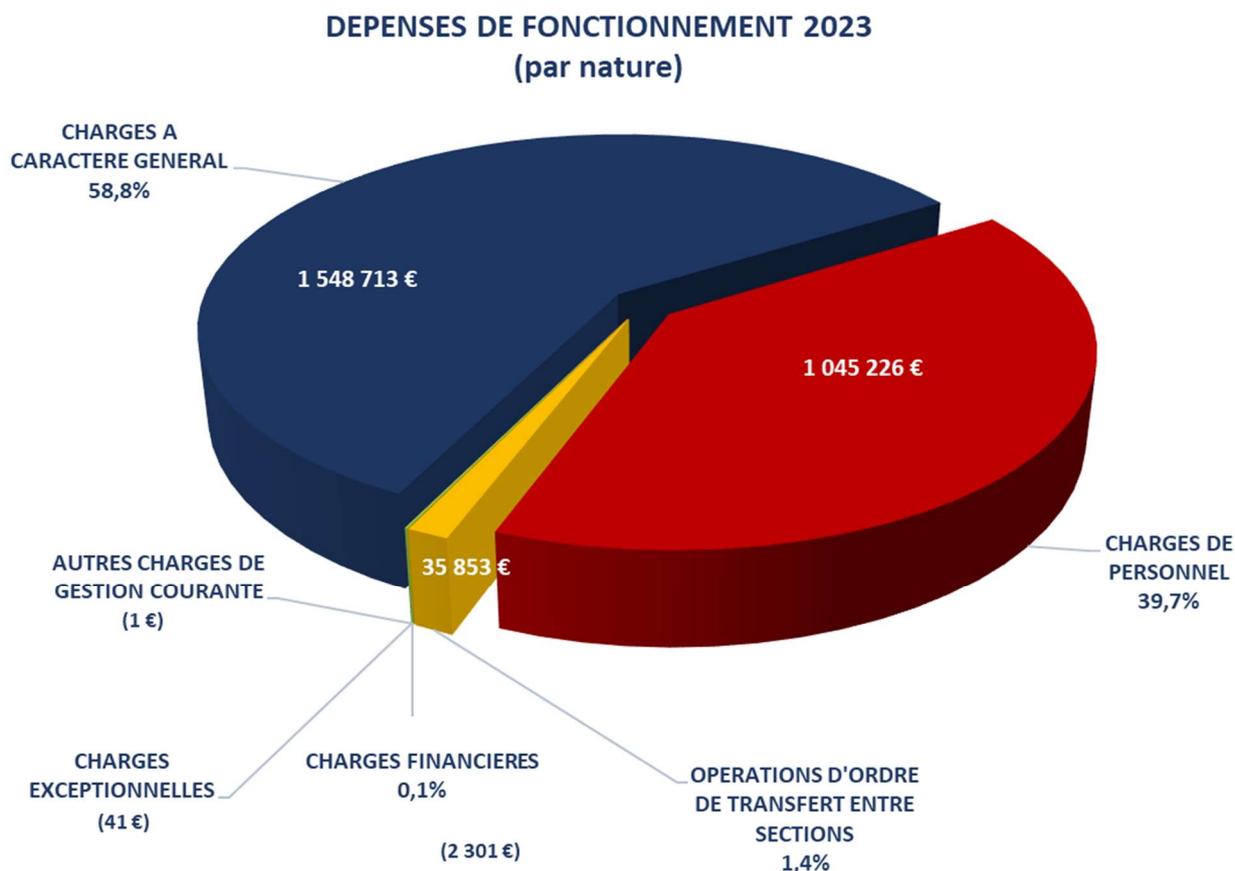
2.2 CUISINE CENTRALE

2.2.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 632 134 €. Elles progressent de + 6.3 % (+ 156 033 €) par rapport à l'exercice 2022.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 465 188	1 410 857	1 548 713	9,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL	959 832	1 017 829	1 045 226	2,7%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 366	44 004	35 853	-18,5%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	1	
66	CHARGES FINANCIERES	4 363	3 410	2 301	-32,5%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	41	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 476 748	2 476 101	2 632 134	6,3%



Le **coût de revient moyen d'un repas** augmente pour atteindre **4.29 €/repas** (4.22 €/repas en 2022).

Cela s'explique essentiellement par la hausse des coûts due à l'inflation des prix des matières premières et de l'énergie. Dans le même temps, le nombre de repas fabriqués a augmenté de + 4.7 (+ 27 497).

Ainsi, on constate une hausse du coût de revient avec une baisse du nombre de repas livrés : 540 065 repas en 2023 (auxquels il convient d'ajouter 73 560 entrées du CHPM) contre 586 128 en 2022.

L'accroissement d'activité s'explique essentiellement par la prise en charge d'une partie des repas du Centre Hospitalier de Morlaix.

L'évolution des coûts doit être analysée par poste de dépenses :

✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** (+ 9.8 % soit + 137 855 €) :

- Cette augmentation est due, essentiellement, aux dépenses d'électricité et de gaz (+ 110 891 €) et aux achats de denrées alimentaires qui progressent de + 4.4 % (+ 50 961 €) avec la hausse du nombre de repas fabriqués en 2023.

La part de dépenses pour l'achat de produits biologiques et de qualité (SIQO) en lien avec la loi Egalim s'établit à environ 30 % (11 % produits bio et 19 % labels qualités) des dépenses de ce poste de charges en 2023 (contre 20 % en 2022).

- Les dépenses de carburant s'élèvent à 14 447 € en 2023 (+ 44.1 % soit + 4 419 € par rapport à l'année précédente).
- En 2023, les coûts de fourniture des barquettes et films de scellage ont augmenté de + 28.0 % (+ 8 233 €). Depuis quelques années, les barquettes jetables ont été remplacées par des bacs contenant réutilisables. Néanmoins, la structure de la cuisine limite ce remplacement qui a aujourd'hui atteint son plein potentiel.

Cette démarche est initiée depuis plusieurs années dans le cadre du travail sur le Développement Durable et la loi EGALIM.

- Les contrats de prestations de service passés avec des entreprises baissent de – 15.5 % (– 2 364 €) pour atteindre 12 876 € (location et entretien de vêtements, analyses microbiologiques, etc.).
- Les charges de maintenance des installations en chaud et froid sont réparties entre le préventif (compte : 6156) et le curatif (compte : 61558). Cette année, les frais de maintenance ont fortement baissé (– 50.3 % soit – 39 667 €) alors que les interventions curatives n'ont augmenté que de + 1 389 € et ce malgré l'âge de l'installation (cuisine de 25 ans d'existence).

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : elles s'élèvent à 1 045 226 €, soit une progression de + 2.7 % (+ 27 397 €). La refacturation est systématique entre le budget principal Ville et ce budget annexe des heures effectuées par des agents auxiliaires sur la Cuisine et des arrêts longues durées.

Pour 2023, le nombre moyen journalier de repas produits par agent présent sur le site baisse (84) par rapport à 2022 (94). Cette baisse s'explique par la fin de la fourniture des repas à l'Ehapd de Taulé en juillet 2022. Néanmoins, la cuisine produit depuis octobre 2023 l'ensemble des entrées du CHPM qui ne sont pas intégrés dans ce calcul moyen.

✓ **Chapitre 66 : Charges Financières** : les charges financières diminuent de – 32.5 % en raison du taux variable de l'emprunt concernant l'extension du bâtiment réalisée en 2009.

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre** : les DAP (Dotations Aux Amortissements) baissent de -18,9 % (- 8 151 €). Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, du matériel et des véhicules qui participent à l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28). Il n'y a pas eu de cessions de matériel cette année.

➤ **RECETTES :**

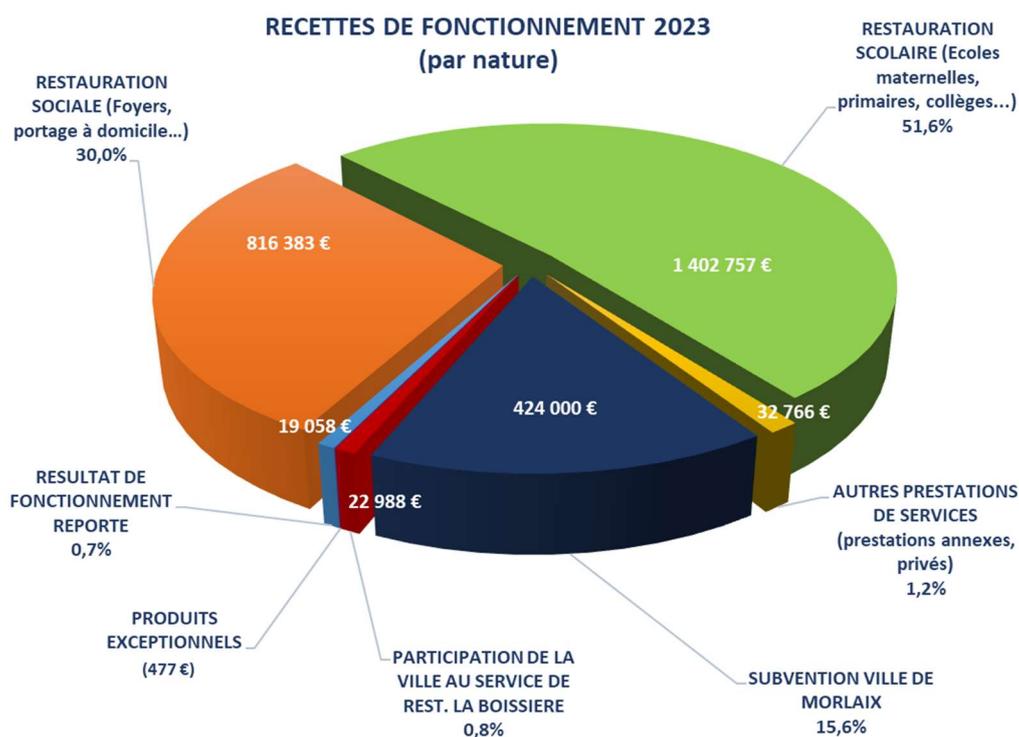
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 718 430 € en 2023, soit une hausse de + 5.4 % (+ 139 118 €).

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	148 743	106 396	19 058	-82,1%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVER	2 314 765	2 257 156	2 251 906	-0,2%
7066	RESTAURATION SOCIALE (foyers, portage à domicile...)	1 009 648	842 027	816 383	-3,0%
7067	RESTAURATION SCOLAIRE (écoles maternelles, primaires, coll	1 263 378	1 381 132	1 402 757	1,6%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (prestations annexes, privé	41 739	33 996	32 766	-3,6%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	165 003	208 058	446 988	114,8%
74741	SUBVENTION VILLE DE MORLAIX	143 500	185 021	424 000	129,2%
74741	PARTICIPATION DE LA VILLE AU SERVICE DE REST. LA BOISSIERE	21 503	23 037	22 988	-0,2%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	48	7 702	477	-93,8%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 628 559	2 579 312	2 718 430	5,4%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		151 810	103 211	86 295	-16,4%

Le prix de vente moyen du repas augmente. Il est de 4.16 € en 2023 contre 3.85 € en 2022 avec un nombre de repas qui baisse (- 7.86 % soit 46 063 repas en moins auxquels il convient de rajouter les entrées du CHPM).

Les indices INSEE étant à la hausse, les tarifs ont été systématiquement majorés lors des révisions.

Pour l'ensemble des nouveaux contrats, des prix de vente plus élevés sont proposés afin de suivre les augmentations tarifaires des fournisseurs, tout en continuant d'intégrer une part plus importante de produits biologiques.



✓ **Chapitre 70 : Produits du domaine** : Il s'agit des recettes issues de la facturation des repas aux différents clients (communes, lycées, collèges, résidences de personnes âgées, hôpital, etc.). Elles s'élèvent à 2 251 906 € en 2023. Le chiffre d'affaires a donc diminué très légèrement de - 0.2 % (- 5 250 €) par rapport au compte administratif précédent.

Le nombre moyen de repas produits par jour d'activité est en baisse du fait de l'arrêt de la prise en charge des repas à l'EHPAD de Taulé au 13 juillet 2022. Néanmoins, la prise en charge de la confection des entrées du CHPM contrebalance cette baisse et permet de stabiliser les recettes sur 2023 par rapport à 2022.

✓ **Chapitre 74 : Dotations et participations** : Il s'agit de la participation de la Ville au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (22 988 €) et d'une subvention d'équilibre versée au titre de l'année 2023 pour un montant de 424 000 €, supérieure à celle de 2022 (185 021 €), conséquence de l'inflation sur l'activité de la Cuisine centrale.

✓ **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté** : Il s'agit du résultat de l'exercice précédent (excédent reporté au 002). Il s'élève à 19 058 € pour l'exercice 2023.

2.2.2 INVESTISSEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 195 711 €, ce qui représente une hausse de + 59.6 % par rapport au compte administratif précédent (+ 73 069 €) avec une augmentation des dépenses d'équipement de + 240.7 % (+ 83 442 €).

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	6 982	45 414	33 223	-26,8%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 818	42 561	44 379	4,3%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 980	34 667	118 109	240,7%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		122 780	122 642	195 711	59,6%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être regroupées en trois masses :

Les dépenses d'équipement pour 118 109 € :

- Acquisition d'une structure monobloc pour la légumerie : 55 929 €
- Création d'une chambre froide pour la légumerie : 17 499 €
- Fourniture et mise en place d'équipement pour la légumerie : 14 625 €
- Achat divers pour la légumerie (essoreuse, éplucheuse, tapis de décontamination, plonge, table de chef, chariot, table mobile, lave-mains, etc.) : 15 652 €
- Acquisition d'un bloc turbo broyeur : 6 770 €
- Acquisition d'un compresseur : 6 650 €
- Achats divers (mixeur, percolateur, etc.) : 984 €

Le remboursement du capital de l'emprunt, réalisé pour financer la construction de la Cuisine, s'élève à 44 379 € en 2023. Un emprunt a été mobilisé en 2008 afin de financer les travaux d'extension de la cuisine pour un montant de 400 000 € sur 20 ans, puis un second emprunt de 250 000 € a été mobilisé en 2009.

Le déficit d'investissement 2022 reporté baisse et s'élève à 33 223 €.

➤ **RECETTES :**

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/23
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	47 366	44 004	35 853	-18,5%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000	45 414	84 152	85,3%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		77 366	89 418	120 006	34,2%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-45 414	-33 223	-75 706	127,9%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		106 396	69 987	10 590	-84,9%

Les recettes d'investissement du Compte Administratif pour l'année 2023 sont de deux types :

- Les opérations d'ordre entre section majoritairement constituées des dotations aux amortissements (35 853 €).
- La part de l'excédent de fonctionnement 2022 mis en réserve au compte 1068 pour 84 152 €.

Pour l'exercice 2023, les restes à réaliser s'élèvent à **+ 2 465 €** il apparaît donc un **déficit d'investissement de - 73 240 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :

TABLEAU DES SOLDES DE FONCTIONNEMENT (TSF)			
Libellés	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	2 314 765	2 257 156	2 251 906
Dotations et subventions	165 003	208 058	446 988
PRODUITS COURANTS	2 479 768	2 465 213	2 698 894
Charges de personnel et assimilées	959 832	1 017 829	1 045 226
Charges à caractère général	1 465 188	1 410 857	1 548 713
Autres charges de la gestion courante hors TC			1
CHARGES COURANTES	2 425 020	2 428 687	2 593 940
EPARGNE COURANTE	54 748	36 527	104 955
Produits exceptionnels hors cessions	48	2 422	477
Charges exceptionnelles			41
EPARGNE DE GESTION	54 796	38 949	105 391
Charges financières dues au titre de l'exercice	5 280	4 363	3 410
EPARGNE BRUTE	49 515	34 586	101 981
Remboursement des emprunts	40 818	42 561	44 379
EPARGNE NETTE	8 697	-7 974	57 602
Dotations aux amortissements	47 366	38 724	35 853
Encours de dette au 1er janvier	281 408	240 590	198 030

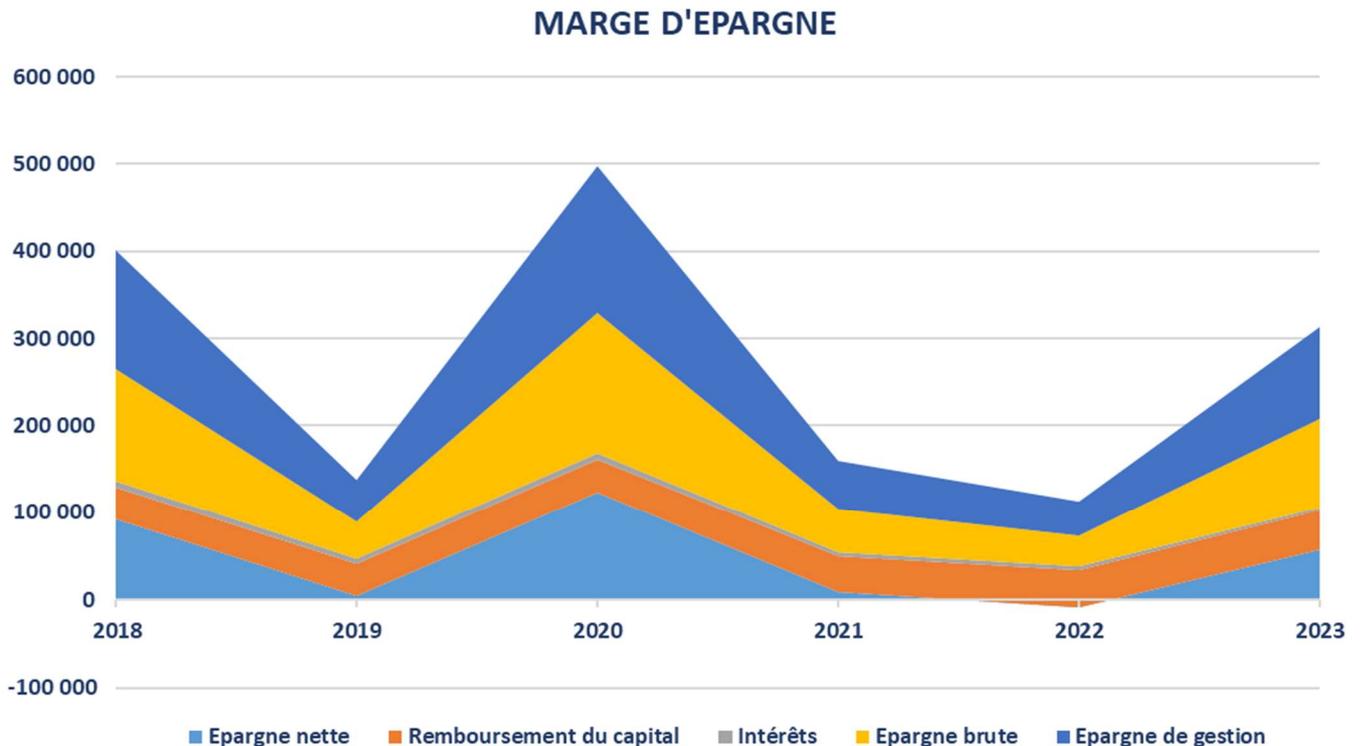
La dette de la Cuisine Centrale s'élevait à 198 030 € au 1^{er} janvier 2023 (153 651 € au 31/12/2023). Les emprunts souscrits en 2008 et 2009 (400 000 € et 250 000 €) ont permis de mettre progressivement la Cuisine centrale aux normes et d'obtenir l'agrément européen, d'agrandir les locaux afin d'améliorer les conditions de travail et de renouveler de nombreux équipements (camions, fours, installations frigorifiques, etc.).

En 2023, l'**épargne de gestion** qui mesure le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses de gestion a progressé de + 66 442 €. Cette hausse est essentiellement due à la croissance des produits d'exploitation. Ainsi, les produits courants ont augmenté de + 9.5 % (+ 233 681 €) alors que les charges courantes ont progressé de + 6.8 % (+ 165 253 €).

De cette épargne, il faut déduire le montant des intérêts de la dette pour obtenir l'épargne brute (ou autofinancement brut). Cette dernière enregistre une forte augmentation de + 67 395 €.

L'**Epargne nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, a également augmenté de + 65 576 € entre 2022 et 2023 et s'élève à + 57 602 €.

Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS

2.3.1 FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 272 127 € en 2023 dont 30.7 % de charges de personnel (proportion supérieure à celle de 2022) et 65.7 % de contrats et fournitures.

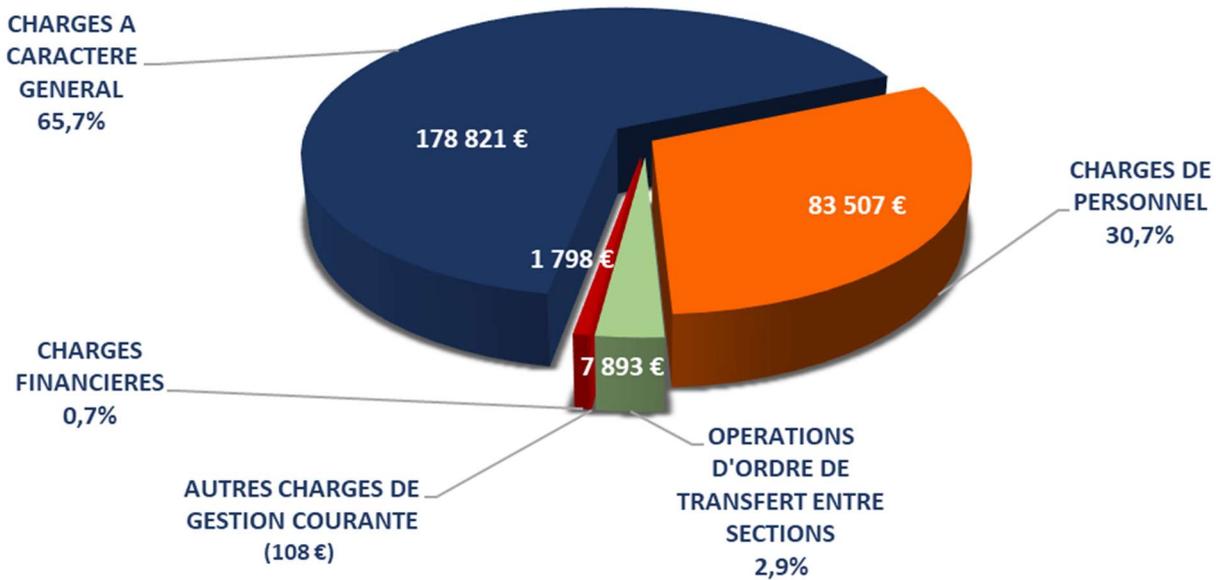
On constate une croissance des dépenses de fonctionnement de + 3.3 % (+ 8 661 €) par rapport au compte administratif précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	135 108	178 536	178 821	0,2%
012	CHARGES DE PERSONNEL	79 198	77 733	83 507	7,4%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 862	5 270	7 893	49,8%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			108	
66	CHARGES FINANCIERES	2 057	1 928	1 798	-6,7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		221 226	263 466	272 127	3,3%

Les charges à caractère général restent stables (+ 0.2 % soit + 285 €). Elles regroupent les consommations d'eau et d'électricité, les dépenses de fournitures de petits équipements, les contrats de prestations de services, l'entretien des bâtiments, les frais de maintenance, les frais d'intermittence, les redevances d'ordures ménagères, les taxes foncières, etc.

Au chapitre 042, les dotations aux amortissement (matériels, mobiliers) augmentent de + 49.8 % (+ 2 623 €) en 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



Les recettes de fonctionnement du Parc de Langolvas s'élèvent à 278 203 € en 2023. Elles sont en baisse de - 7.5 % (- 22 628 €).

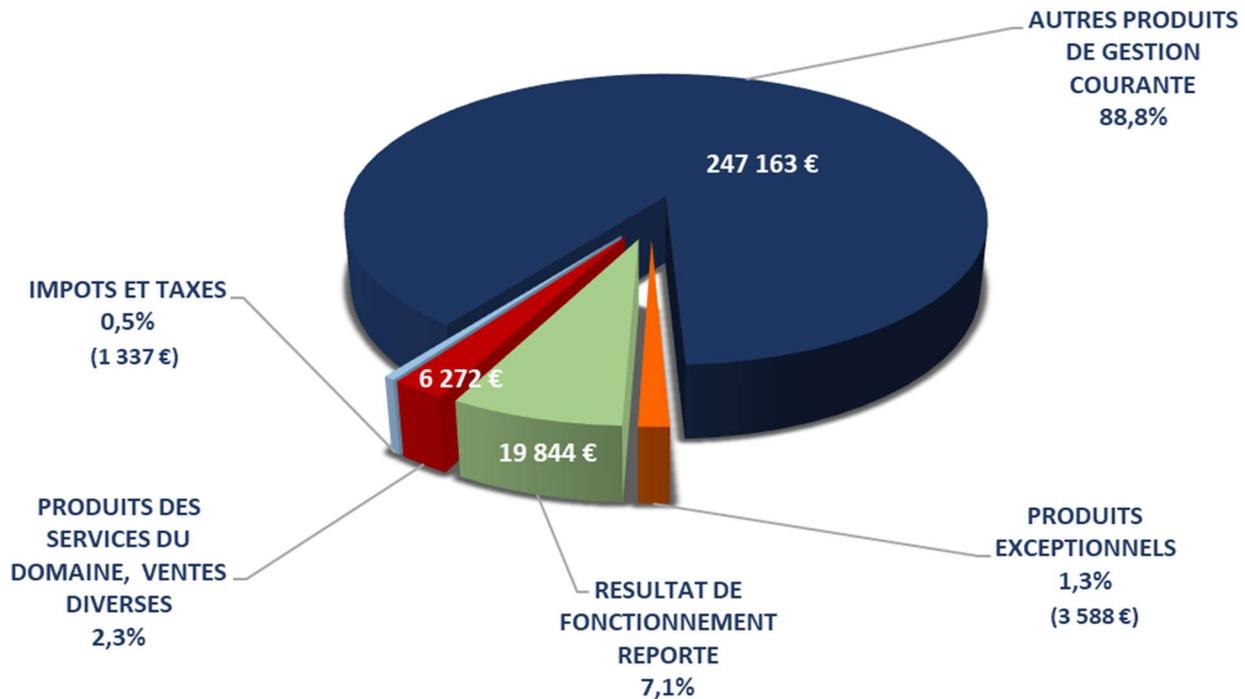
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 740	51 493	19 844	-61,5%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	27 621	3 070	6 272	104,3%
73	IMPOTS ET TAXES	1 080	540	1 337	147,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	228 109	235 069	247 163	5,1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 188	3 588	202,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		282 550	300 831	278 203	-7,5%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		61 325	37 364	6 075	-83,7%

Le chiffre d'affaires issu des locations représente 82 387 € en 2023 contre 145 069 € en 2022. Il diminue donc de - 43.2 % (- 62 682 €). Cette forte baisse est la conséquence d'annulation d'évènements en 2023 (Salon de l'habitat en novembre suite à la tempête CIARAN, festival Panoramas, loto géant, etc.)

La subvention d'équilibre versée par la Ville est de 164 776 € en 2023 contre 90 000 € en 2022 (+ 74 776 €).

On constate un résultat de fonctionnement reporté 2022 de 19 844 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 (par nature)



2.3.2 INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement, prises en charge par le budget annexe de Langolvas, s'élèvent à 30 634 € en 2023 soit une baisse de - 6.1 % (- 1 988 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/2023
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	7 150	9 831	17 521	78,2%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS		9 470		-100,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000	12 000	12 000	0,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 693	1 321	1 113	-15,7%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 843	32 622	30 634	-6,1%

Les dépenses d'équipement représentent 1 113 € en 2023 (matériel informatique, barrières).

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2017, afin de réaliser des travaux d'investissement sur le Parc, s'élève à 12 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) est de 17 521 €.

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat de 2022 de 17 521 € (qui sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) et une dotation aux amortissement de 7 893 € (chapitre 040).

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol 2022/2023
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	4 862	5 270	7 893	49,8%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 150	9 831	17 521	78,2%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 012	15 101	25 414	68,3%

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	9 831	-	17 521	-	5 220	-	70,2%
---	---	--------------	---	---------------	---	--------------	---	--------------

SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		51 493		19 844		855		-95,7%
--------------------------------	--	---------------	--	---------------	--	------------	--	---------------

Pour l'exercice 2023, il apparaît donc un **déficit d'investissement de – 5 220 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 permettra à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

Situé au 59-61, rue de Brest, il sera transversal à ces différents objectifs et priorités et au regard du diagnostic, plutôt critique sur le territoire. Il apportera une réponse concertée, accessible à tous et permettant une prise en charge optimale tant sur le plan curatif que préventif.

En 2023, peu d'opérations ont été enregistrées :

- En dépenses de fonctionnement : 8 186 € (frais de réception et d'électricité, et intérêts d'emprunt).
- En recettes de fonctionnement : 61 982 € d'excédent de fonctionnement 2022 reporté.
- En dépenses d'investissement : 5 667 € pour des travaux de désamiantage, l'assistance à maîtrise d'œuvre et 20 000 € de remboursement en capital de l'emprunt.
- En recettes d'investissement : 72 420 € de subventions (Pacte Finistère 20230 et Bien vivre partout en Bretagne) et 535 033 € d'excédent d'investissement 2022 reporté.

2.5 LOTISSEMENT

La Ville de Morlaix ne possède plus qu'un budget annexe « lotissement ».

LOTISSEMENT« OREE DU BOIS » :

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. En 2017, une étude géotechnique a été demandée (rue de Réo) en vue de la réalisation d'un lotissement (9 lots). En 2023, des travaux de voirie ont été réalisés pour 41 484 € et il ne reste plus de lot à vendre.

+ Résultat cumulé de fonctionnement :	120 635.32 €
+ Résultat cumulé d'investissement :	<u>- 71 795.51 €</u>
= Solde Global de Clôture :	+ 48 839.81 €

3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :

COMMUNE DE MORLAIX

CONSOLIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CUISINE CENTRALE	BUDGET POLE PETITE ENFANCE	BUDGET PARC DE LANGOLVAS	BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS	BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	TOTAL
FONCTION- NEMENT	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté N-1	991 901,20	19 058,37	111 271,76	19 843,65	120 635,32	61 981,53	1 324 691,83
	Dépenses de fonctionnement	24 933 215,05	2 632 134,29	2 194 675,53	272 127,36	41 383,50	8 186,12	30 081 721,85
	Recettes de fonctionnement	26 349 232,11	2 699 371,39	2 242 333,20	258 359,20	41 383,50		31 590 679,40
	Excédent ou déficit de fonctionnement 2023	1 416 017,06	67 237,10	47 657,67	-13 768,16	0,00	-8 186,12	1 508 957,55
	Résultat cumulé fonctionnement	2 407 918,26	86 295,47	158 929,43	6 075,49	120 635,32	53 795,41	2 833 649,38
INVESTIS- SEMENT	Excédent ou déficit d'investissement reporté N-1	-868 085,39	-33 223,32	-32 915,78	-17 520,67	-71 795,51	535 033,05	-488 507,62
	Dépenses d'investissement	8 868 571,95	162 487,85	67 439,97	13 113,42	0,00	25 667,05	9 137 280,24
	Recettes d'investissement	7 360 342,99	120 005,61	48 641,42	25 413,60	0,00	72 420,11	7 554 403,62
	Excédent ou déficit d'investissement 2023	-1 508 228,96	-42 482,24	-18 798,55	12 300,18	0,00	46 753,06	-1 582 876,62
	Résultat cumulé investissement	-2 376 314,35	-75 705,56	-51 714,33	-5 220,49	-71 795,51	581 786,11	-2 071 384,24
RESULTAT A AFFECTER EN RESERVES AU 1068 *		348 303,58	73 240,46	72 704,73	5 220,49			
* Obligation légale : L'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (D001)								
Solde global de clôture 2023		31 603,91	10 589,91	107 215,10	855,00	48 839,81	635 581,52	834 685,25
Recettes réelles de fonctionnement		24 164 743,43	2 699 371,00	2 238 708,00	258 359,00	162 018,82		29 523 200,25
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		0,1%	0,4%	4,8%	0,3%	30,1%		2,8%
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		941 081,81	2 534,90	20 990,40			32 986,08	997 593,19
Restes à réaliser en recettes d'investissement		2 969 092,58	5 000,00				485 510,59	3 459 603,17
Solde global de clôture 2023 (y compris RAR)		2 059 614,68	13 055,01	86 224,70	855,00	48 839,81	1 088 106,03	3 296 695,23
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		8,5%	0,5%	3,9%	0,3%	30,1%		11,2%